



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE



RAPPORT FINANCIER 2020



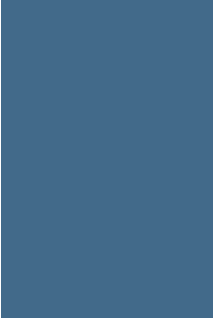
Ensemble



Solidaires

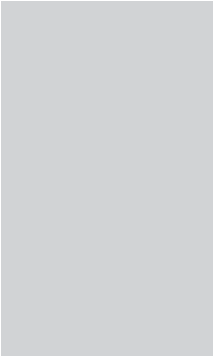


Mobilisés



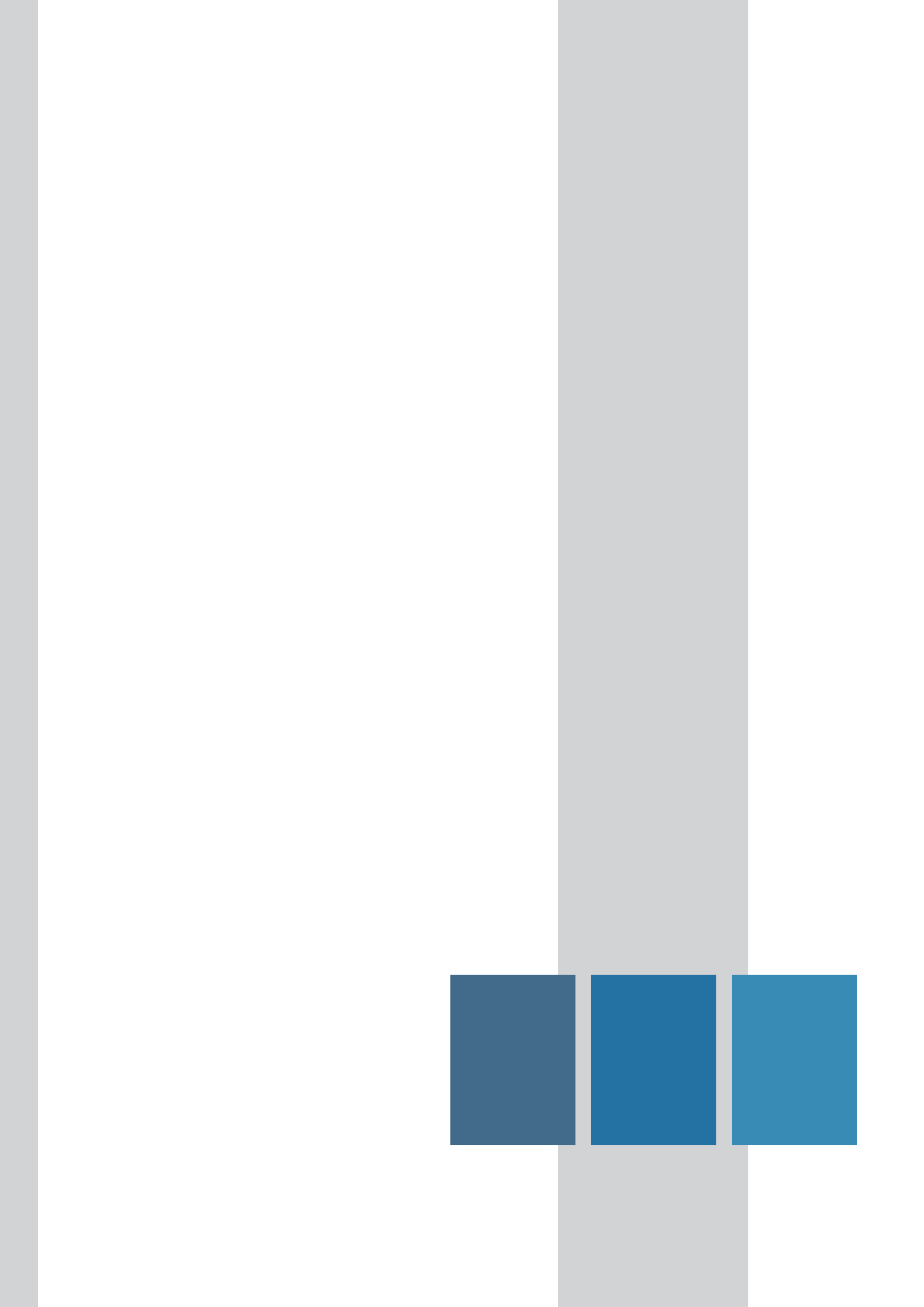
Assemblée Générale Ordinaire

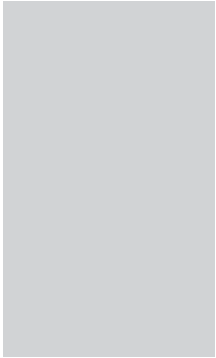
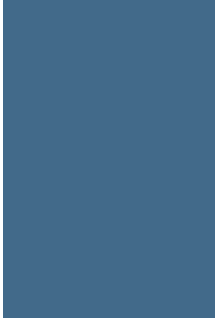
du 9 avril 2021



SOMMAIRE

1. Membres du Conseil d'administration,
Membres de la Direction et Commissaire aux comptes
Pages 5 à 7
2. Rapport du Conseil d'administration
Pages 9 à 18
4. Comptes annuels
Pages 21 à 52
5. Rapports du Commissaire aux comptes
Pages 55 à 65
6. Résolutions de l'Assemblée générale
Pages 67 à 71





Membres du Conseil d'administration,
Membres de la Direction et
Commissaire aux comptes

Liste des membres du Conseil d'administration

	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	2023	04/05/2010
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	2021	22/03/2012
Madame Florence MASSIAS	21/10/2015	2021	26/04/2019
Monsieur Richard SALLES	26/09/2011	2023	22/03/2012
Monsieur Denis ROUMEGOUS	16/12/2009	2025	04/05/2010
Monsieur Xavier BESSE	26/04/2007	2025	09/06/2006
Monsieur Christian CASTANET	11/04/2017	2025	11/04/2017
Madame Karine TOURAINE	18/10/2018	2021	26/04/2019
Monsieur Noël RAMBAUD	22/09/2017	2023	06/04/2018
Monsieur Stéphane COOLS	26/04/2019	2021	26/04/2019
Monsieur Pascal COMBECAU	29/08/2018	2021	26/04/2019
ADMINISTRATEURS			
Monsieur FAGOT Eric	22/10/2014	2025	21/04/2020
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/2015	2021	21/04/2016
Monsieur Pascal RENAUD	15/09/2010	2023	15/03/2011
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/2015	2021	21/04/2016
Madame Caroline AMBIT	01/01/2020	2021	21/04/2020
Monsieur Claude DEVAUD	11/04/2017	2023	11/04/2017
Madame Florence PINEAU	28/09/2018	2021	26/04/2019
Madame Valérie LIVOLSI	24/10/2019	2023	21/04/2020
Monsieur Nicolas COUDERT	26/04/2019	2023	26/04/2019
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Emmanuel BARATTE	26/04/2019	2025	26/04/2019
Monsieur Frédéric LADRECH	26/04/2019	2025	26/04/2019

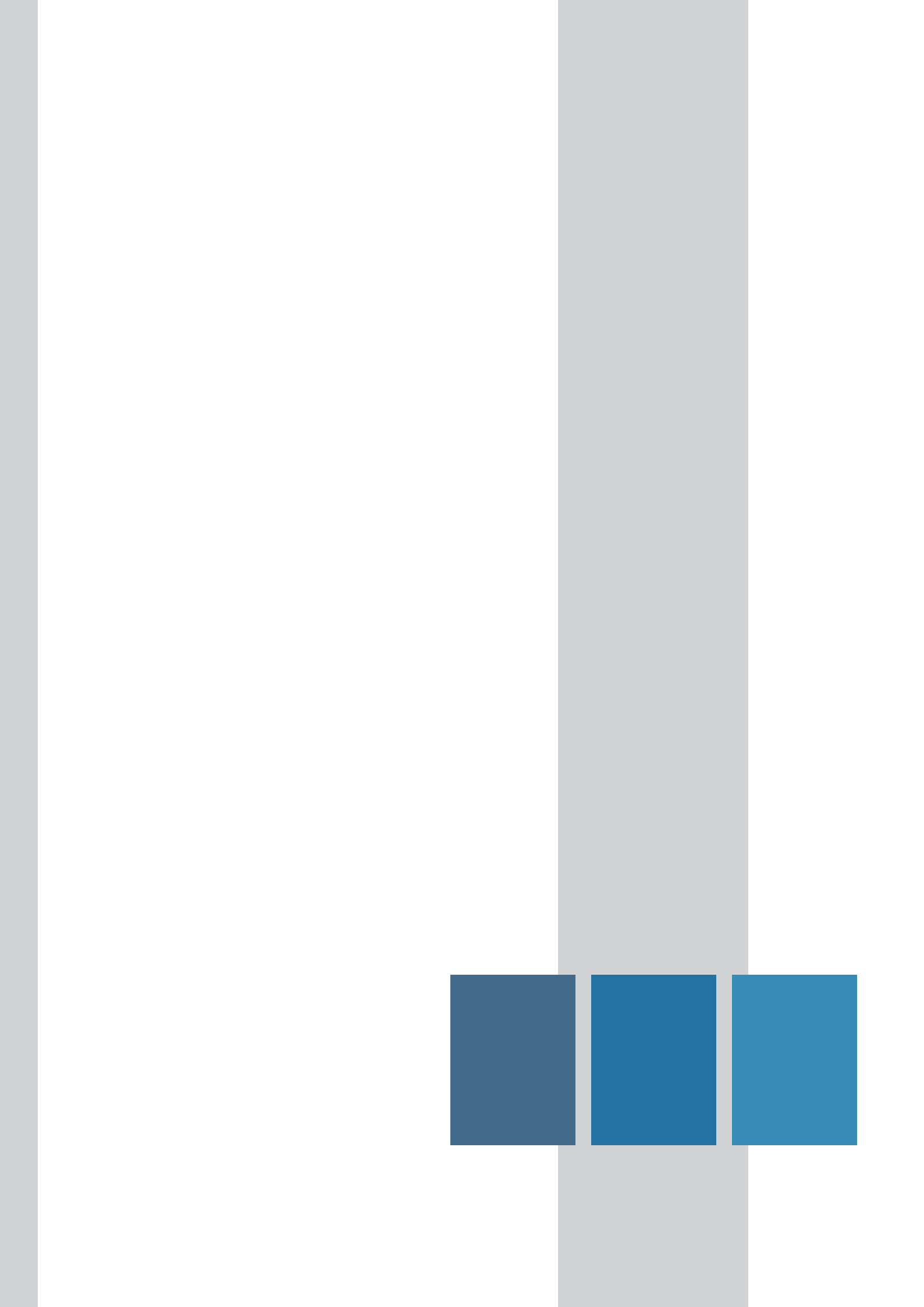
Liste des membres de direction

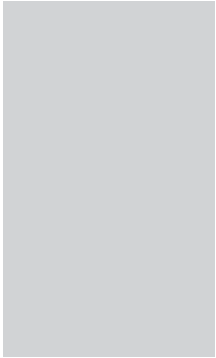
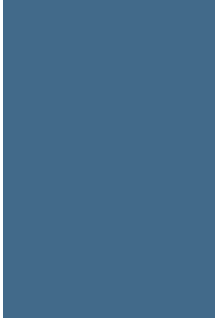
DIRECTEUR GENERAL	
Monsieur Sylvain MERLUS	
DIRECTEURS	
Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur général adjoint
Monsieur David BIGOT	Directeur Marchés Entreprises, Santé Prévoyance et Systèmes d'informations
Monsieur Philippe COT	Directeur Souscription, Marketing, Communication
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Développement
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Monsieur Cédric FONTAN	Directeur Technique et Indemnisation
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général - Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Olivier TANYÈRES	Directeur Marchés Professionnels, Entreprises, Collectivités et Assurances Collectives

Liste du commissaire aux comptes

Titulaire

PricewaterhouseCoopers Audit SA
Représenté par
Monsieur Antoine PRIOLLAUD
179, Cours du Médoc - CS 30008 - 33070 Bordeaux Cedex





Rapport du Conseil d'administration

Impacts de l'épidémie du coronavirus :

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés.

Les collaborateurs de Groupama Centre Atlantique sont restés mobilisés sans interruption dès le début de la crise pour accompagner les assurés et sociétaires au quotidien grâce à l'efficacité des dispositifs de télétravail largement étendus et des processus de dématérialisation sensiblement renforcés dès le début du premier confinement et avec l'engagement de ses 1 873 élus mutualistes.

Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes. Groupama Centre Atlantique s'est ainsi inscrite dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires en octroyant notamment des réductions de primes et en accordant des facilités de paiement.

Dans ce contexte particulier, l'entreprise a constaté un impact globalement négatif sur son compte de résultat. Plusieurs mesures d'accompagnement et de soutien ont été réalisées auprès de nos sociétaires des marchés agricoles, professionnels, artisans, commerçants, entreprises, courtage, et qui se sont traduites par des réductions de cotisations.

En termes de sinistralité, l'impact la crise de la COVID-19 est une hausse de la charge. Certes une baisse a été constatée sur les sinistres récurrents, mais un sinistre incendie majeur et une nouvelle taxe santé ont été enregistrés qui font plus que compenser la baisse de sinistralité récurrente.

Par ailleurs, des effets positifs ont pu être constatés en raison d'une baisse de la consommation de certaines dépenses de fonctionnement.

De son côté, le résultat financier a été impacté par l'enregistrement d'une provision pour dépréciation en lien avec la forte baisse du secteur financier durant la crise et par la réduction de revenus. Enfin, l'entreprise a également contribué à l'alimentation du fonds de solidarité aux TPE et PME mis en place par l'Etat pour la gestion de l'épidémie de Covid-19.

Enfin, l'entreprise n'a pas fait appel au chômage partiel, laissant le bénéfice de la solidarité nationale à ceux qui en ont le plus besoin.

Il convient en particulier de noter que l'entité bénéficie d'un effet de diversification entre ses différentes branches qui permet de démontrer une résilience globale à cette crise, et ce en ayant pris toute la mesure de ses engagements vis-à-vis de ses sociétaires et assurés. Il faut également souligner que, dans le contexte particulier de cette crise, l'entité a mis en œuvre les mesures pour évaluer de manière appropriée ses engagements. L'incidence des charges directement induites par la crise sanitaire sur certaines branches a ainsi pu être identifiée de manière adéquate et prise en compte. Il est en revanche plus difficile d'évaluer certains effets positifs induits par la Covid sur d'autres branches comme par exemple l'automobile (du fait par exemple de baisses ponctuelles de fréquence durant le confinement).

Groupama Centre Atlantique et ses Caisses Locales ont par ailleurs participé à de nombreuses actions citoyennes sous forme de dons en faveur d'associations, d'établissements médicaux, de commerçants locaux notamment pour 0,4 million d'euros.

La crise est cependant loin d'être terminée. Groupama Centre Atlantique devra encore en 2021, et probablement en 2022, faire face aux conséquences de la crise sanitaire, d'abord en soutenant les clients qui sont concernés, puis en affrontant les conditions de marché qui vont probablement se tendre.

L'entité mettra notamment en œuvre les mesures annoncées pour 2021 en faveur des hôteliers, cafetiers et restaurateurs, ainsi que des entreprises et professionnels des secteurs du tourisme, de la culture, du spectacle et du sport qui emploient jusqu'à 250 salariés :

- gel des cotisations des contrats d'assurance multirisque professionnelle,
- mise en place d'une couverture assistance gratuite pour les chefs d'entreprise et les salariés touchés personnellement par la Covid,
- recours à la médiation de l'assurance étendu aux entreprises pour tout litige portant sur un contrat d'assurance professionnel.

Le chiffre d'affaires :

Les primes émises IARD 2020 présentent un taux d'évolution positif de 2,4% par rapport à 2019 et les primes acquises sont en hausse de 2,9 %. L'écart d'évolution s'explique par un effet d'entrée du portefeuille Amaline en 2019.

En IARD, les primes émises en assurance de biens et de responsabilité (ABR) sont en hausse de +1,6%. Cette évolution est tirée essentiellement, par les risques biens et responsabilité civile et atmosphériques qui présentent respectivement des évolutions positives de +2,6% et de +3%, alors que les primes de l'auto restent stables.

Les primes émises de l'Assurance de personnes (AP) sont en progression de 4,1%. Elle s'explique par une hausse sur le risque santé de 3,9%, et sur les risques prévoyance et GAV respectivement en hausse de +5,2% et +8,1%.

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, enregistre une hausse de 0,6% en 2020 par rapport à 2019. Le chiffre d'affaires s'élève à 104,5 M€ à fin 2020. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2020, est en hausse de 0,5 M€ avec un taux d'Unité de comptes à 47,3 % en augmentation de 3,3 points par rapport à celui de 2019 (44 %).

Par ailleurs, la période a été marquée également par la poursuite de la commercialisation des certificats mutualistes lancée en juin 2016. La réalisation enregistrée dans les comptes au 31/12/20 s'élève à 9,3 M€. Le total enregistré au bilan est désormais de 62,7 M€.

Les sinistres

Le rapport sinistres à cotisations de l'exercice 2020 s'élève à 68,2% et est en hausse de 0,47 pts.

L'année a été marquée par une sinistralité en dégradation en raison notamment de la sinistralité des dossiers graves en automobile, et des impacts de la crise de la COVID-19.

Les frais généraux

Le taux de frais généraux marque une baisse marquée par les effets de la crise de la COVID-19.

Les produits financiers

Les marchés financiers ont été fortement impactés par la crise sanitaire du Coronavirus, avec un niveau de volatilité très élevé. Après avoir touché un point bas en mars, les marchés terminent l'année avec une baisse plus modérée. La perspective de sortie de la crise sanitaire avec l'arrivée de vaccins a permis une nette reprise des marchés en fin d'année.

Dans ce contexte le résultat financier est en baisse traduisant les conséquences de la crise sanitaire.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice :

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

Les résultats techniques

Le chiffre d'affaires

À la clôture de l'exercice 2020, les primes émises IARD de Groupama Centre-Atlantique s'élèvent à 556,4 M€. Elles se composent des éléments suivants :

- Les primes émises directes : 546,1 M€ en évolution de +13 M€ par rapport à 2019.
- Les primes émises rétrocession Groupama : 10,3 M€ en hausse de 0,1 M€.

Dans le cadre du contexte de la crise sanitaire, plusieurs mesures d'accompagnement et de soutien ont été réalisées auprès de nos sociétaires des marchés agricoles, professionnels, artisans, commerçants, entreprises, courtage, et qui se sont traduites par des réductions de cotisations pour 4,5 M€.

Pour l'exercice pur 2020, les primes acquises en affaires directes s'élèvent à 535,5 M€ en hausse de +3,06% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises du risque auto s'élèvent à 153,6 M€ comparé à 151,1 M€ en 2019 soit une augmentation de 1,7%. Elle s'explique par une évolution positive du métier automobile de tourisme (+1,7%) en partie compensée par des évolutions à la baisse sur les métiers TMA (-6,3%) et Flottes (-3,5%), principalement en raison des mesures de réductions des cotisations en lien avec la crise sanitaire ainsi que par les mesures de surveillance du portefeuille flottes. À la clôture de l'exercice, le risque auto représente 28,7% du chiffre d'affaires total.

Les primes relatives aux branches dommages, responsabilité civile et incendie, sont en hausse de +3,36% par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 162,7 M€,

soit 30,4% des primes acquises totales. Les métiers habitation, dommages agris et dommages entreprises enregistrent une croissance respectivement de +1,2%, +2,2% et +18,8%.

Les primes des risques atmosphériques représentent 50,3 M€, en hausse de +3,28% soit 9,4% du montant total. Les risques récoltes sont en progression de +7,15%.

En Santé et Prévoyance, les primes acquises s'élèvent à 168,9 M€, en hausse de 4% par rapport à 2019. Ce risque représente 31,5% des primes acquises totales, et se compose :

- du risque santé individuelle à hauteur de 110,4 M€ en hausse de 1,24%.
- du risque santé collective à 16,2 M€ en hausse de 22,19%.
- de la prévoyance individuelle et collective pour un montant de 30,7 M€ en hausse de 4,31%.
- de la garantie des accidents de la vie pour 11,7 M€ de cotisations acquises, en progression de 8,81% par rapport à 2019.

À la fin de l'exercice 2020, le portefeuille est réparti par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 54,1%
- Marché agricole : 22,8%
- Marché des entreprises : 10,7 %
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 6,3%
- Marché des collectivités publiques et privées : 6,1%

Activité Vie et Épargne

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, enregistre une hausse de 0,6 % en 2020 par rapport à 2019. Le chiffre d'affaires s'élève à 104,5 M€ à fin 2020. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2020, est en hausse de 0,5 M€ avec un taux d'Unité de comptes à 47,3 % en augmentation de 3,3 points par rapport à celui de 2019 (44 %).

En ce qui concerne l'activité bancaire, le solde net Epargne Bancaire (Elancio) présente un solde net en amélioration de 3,4 M€. Le nombre d'affaires nouvelles des crédits Désirio évolue de -15,3 %.

La production des certificats mutualistes a été réalisée pour atteindre un montant d'encours net de 62,7 M€ en phase avec l'enveloppe validée. L'année 2020 a permis d'enregistrer une collecte de 9,3 M€ et + 597 nouveaux souscripteurs.

Le total des ventes nettes du programme « Expertisimo » (produit de défiscalisation en immobilier) évolue cette année à la baisse avec un montant de 11,6 M€ soit -0,7 M€ par rapport à 2019 actualisé.

Les souscriptions en Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) sont en retrait par rapport à 2019 avec une évolution de -7,7 % (6,7 M€ en 2020 versus 7,1 M€ en 2019).

La sinistralité

Le rapport sinistres à cotisations 2020 exercice pur, toutes branches confondues, s'établit à 68,2% en dégradation de 0,5 point, en raison notamment d'une sinistralité en hausse sur les dossiers graves en automobile, avec notamment l'enregistrement d'un dossier de 23,4 M€.

L'impact la crise de la COVID-19 est une hausse de la charge sinistres de 4 M€.

Certes une baisse a été constatée sur les sinistres récurrents, mais un sinistre incendie majeur a été enregistré pour 10,2 M€, concernant une entreprise en Dordogne que GCA a accompagné dans sa reconversion industrielle pour faire face à cette crise.

Par ailleurs, en santé une nouvelle taxe assise sur le chiffre d'affaires santé, a été enregistrée en charge sinistre pour un montant de 4,9 M€.

- Sur le risque auto, le rapport sinistres à cotisations (S/C) est, à 75,3%, en hausse de 10,3 points par rapport à 2019 (65%), en raison notamment de l'enregistrement d'un dossier de 23,4 M€. Cette situation s'observe principalement :

- sur le métier automobile de tourisme : Le S/C est de 74,0% en aggravation de 16,6 points par rapport à 2019 dont 24,8 % expliquée par l'évolution de la charge sinistre des graves (Un sinistre d'importance en 2020 d'un montant de 23,4 M€ comparé à un sinistre de 2,8 M€ en 2019). La charge sinistre récurrente est en amélioration de 8,3 points en lien avec les périodes de confinement.

- Et sur le métier Flotte qui enregistre également une évolution favorable de sa sinistralité avec -18,4 points de S/C entre 2019 et 2020 expliquée à la fois sur l'amélioration de la sinistralité des graves et également de l'attritionnel.

- En dommages et RC, le rapport sinistres à cotisations (S/C) de 56,7% est en amélioration de 3,9 points par rapport à 2019, s'expliquant notamment par les facteurs suivants :

- En incendie, le S/C à 77,75 % est en baisse de 3,63 points, tirée par la progression des cotisations acquises. Les sinistres de l'incendie agricole et particuliers sont en baisse respectivement de -2,5 M€ et de -7,6 M€, alors que l'incendie professionnel est en hausse de 10,1 M€ impacté par un dossier XS de 10,2 M€.

- En dommages aux biens le S/C est à 61,93% et en baisse de 1,87 point, tirée essentiellement par la progression des cotisations acquises et par une hausse de la charge sinistres de 325 K€.

- En RC, le S/C ressort à 47,14% en hausse de 8,69 points par rapport à 2019 (38,45%), en raison de la progression de la charge sinistres (+4,2M€), essentiellement en RC professionnelles (augmentation des dossiers graves).

- En catastrophes naturelles, le S/C ressort à 27,14% en baisse de 49,57 points, avec l'enregistrement d'une provision pour sécheresse de 2,5 M€ contre 10,3 M€ en 2019.

- En risques atmosphériques et récoltes, le rapport sinistres à cotisations (S/C) est de 78,5% en 2020 contre 73,6% en 2018 soit une dégradation de 5 points s'expliquant par les facteurs suivants :

- Un S/C à 32,38% en baisse de 14,66 points avec une charge sinistres de 8,6 M€, en baisse de 3,9 M€.

- Un S/C en récoltes (grêle + MRC) à 130,54% en hausse de 24,95 points, en raison de la hausse de la charge sinistres de 7,6 M€ à 30,9 M€, essentiellement due à des excès d'eau et de la grêle.

- En assurances de personnes, le S/C s'élève à 71,45 % en baisse de 17,37 points par rapport à 2019 (88,82%), en raison de la baisse de la charge sinistre de 5,4 M€. En AP individuelles la charge sinistre est en progression de 3,5 M€ (dont un effet de changement de table PROVAP en 2019 pour 3,3 M€) et de 0,7 M€ en AP collectives.

En GAV, la charge sinistre est en baisse de 9,5 M€. Le S/C ressort à 53,10% en baisse de 92,78% qui s'explique par l'enregistrement en 2019 de 4 dossiers XS pour 8,8 M€.

La formation du résultat

(en millions d'euros)	2019	2020	Variation	%
Primes émises	543,3	556,4	13,1	2,4 %
Variation des cotisations non-acquises	-6,0	-3,5	2,5	-41,7 %
Primes acquises	537,3	552,9	15,6	2,9 %
Charges des sinistres	-393,9	-419,7	-25,8	6,5 %
Charges des autres provisions techniques	1,6	-3,5	-5,1	-318,8 %
Marge technique brute	145,0	129,7	-15,3	-10,6 %
Solde de réassurance	-27,8	-19,1	8,7	-31,3 %
Marge technique nette	117,2	110,6	-6,6	-5,6 %
Frais d'acquisition et administration	-108,1	-105,8	2,3	-2,1 %
Autres charges et produits techniques	-6,1	-4,5	1,6	-26,2 %
Résultat d'exploitation	3,0	0,3	-2,7	-90,0 %
Résultat financier	17,4	11,6	-5,8	-33,3 %
Résultat non-technique	0,4	0,5	0,1	25,0 %
Résultat exceptionnel	- 0,1	-2,4	-2,3	2900,0 %
Résultat avant IS et participation	20,7	10,0	-10,7	-51,7 %
Impôt sur les sociétés	-4,8	-1,4	3,4	-70,8 %
Résultat social	15,9	8,6	-7,3	-46,0 %

Après les opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 110,6 M€, soit 20% des cotisations contre 21,8% en 2019. Les primes émises ressortent en hausse de 13,1 M€ (+2,4%) et les primes acquises à +2,9%.

La marge technique nette est en baisse par rapport à 2019 de 6,6 M€, en raison d'une dégradation de la charge des sinistres tous exercices en raison d'une hausse de la sinistralité des dossiers sinistres graves en automobile et des effets de la crise sanitaire.

Les évolutions positive du solde de réassurance (+8,7 M€) s'explique par la dégradation de la marge technique brute, avec une charge de sinistres cédés à GMA plus importante que la hausse des cotisations cédées du fait de la progression du chiffre d'affaires.

Le taux de frais généraux nets à **23,7%** est en baisse de 1,8 pt par rapport à 2019, grâce à des frais généraux nets en baisse et la bonne progression du chiffre d'affaires. Des effets bénéfiques ont pu être constatés en raison d'une baisse de la consommation de certaines dépenses de fonctionnement en lien avec la crise sanitaire.

Le ratio combiné consolidé à **97,91%** est en baisse de 0,39 pt par rapport à celui de 2019 (98,31%), une amélioration qui s'explique essentiellement par l'ajout d'un retraitement de consolidation générant un gain de ratio de 0,58%.

Le résultat financier à 11,6 M€, ressort en baisse de 5,8 M€ par rapport l'année 2019, en raison essentiellement de la baisse des revenus et du provisionnement de 2 titres de placement en lien avec les conséquences de la crise de la crise sanitaire.

L'exercice a été marqué des marchés fortement impactés par cette crise sanitaire du Coronavirus, avec un niveau de la volatilité très élevé. Après avoir touché un point bas à 3755 pts (-37,2%), le CAC termine l'année à 5 551 pts, soit une baisse de 7,1 %

(vs 5 978 pts en 2019). La perspective de sortie de la crise sanitaire avec l'arrivée de vaccins a permis une nette reprise des marchés en fin d'année.

La stratégie d'allocation d'actifs a consisté à consolider le portefeuille dans le respect du dispositif de limites de risques financiers Groupe, à rechercher des investissements de rendement dans un contexte de taux toujours bas, et des investissements à volatilité réduite.

Le niveau de réalisation des plus-values reste positif et en hausse par rapport à 2019. La situation des plus et moins-values latentes est positive à 62,4 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport au 31/12/2019 (57,2 M€), impactée notamment favorablement par la baisse des taux.

Le taux de rendement comptable de 2020 (hors actifs stratégiques) ressort à 1,61% en baisse de 1,15 point par rapport à 2019 (2,74%), en raison des effets de la crise sanitaire (baisse de revenus et provisionnement pour dépréciation de titres).

L'affectation des produits financiers est positive à 4,8 M€ pour l'activité d'assurance et à 6,8 M€ pour les fonds propres.

En conséquence, le résultat technique de l'assurance non-Vie est positif à 5,1 M€ à comparer à 10 M€ en 2019.

Le résultat exceptionnel est négatif à -2,4 M€ et est impacté par l'enregistrement d'un versement au fonds de solidarité COVID-19 de 1 M€ et de mises aux rebus pour 1,1 M€.

Après la prise en compte des produits financiers sur fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à **8,6 M€**.

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

(Article D. 441-4 du code de commerce)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I. - 1° du Code du commerce : factures reçues non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code du commerce : factures émises non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					69	1					34
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	-1080	-10463,74	376,31	99,9	49380,97	39393,44	-2091,6	197886,64	244470,76	3140,73	20650,21	466148,34
			TTC	TTC	TTC	TTC		TTC	TTC		TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	-2,82 %	-27,31 %	0,98 %	0,26 %	128,89 %	102,82 %						
			TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							-0,45 %	42,64 %	52,68 %	0,68 %	4,45 %	100,45 %
								TTC	TTC		TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A° relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	17						0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	17204,54						0,00					
	TTC											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					
Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs						Le signe - correspond à des avoirs clients						

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Article D. 441 II. : factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						0,00						0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A° relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées)												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					
Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs						Le signe - correspond à des avoirs clients						

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Contexte macroéconomique en 2020

En 2020, la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en découlent ont causé une contraction inédite de l'activité économique depuis l'après-guerre. Dans ce contexte, les états et les banques centrales ont adopté des mesures budgétaires et monétaires sans précédent afin de protéger et soutenir les économies. Ceci s'est traduit par le lancement synchrone de mesures monétaires non conventionnelles et de plans de relance de grande ampleur. Par ailleurs, l'élastique conjoncturel est resté un puissant soutien à la reprise comme en témoigne le rebond de l'activité manufacturière sur la deuxième partie de l'année après l'allègement des mesures de restriction sanitaire.

La croissance de l'économie américaine s'est montrée relativement résiliente malgré la pandémie, en contrepartie d'un bilan sanitaire plus lourd. Les perspectives économiques de la Réserve Fédérale (FED) projettent un PIB en contraction de -2.4% sur 2020 suivi d'un rebond de +4.2% en 2021.

Les indicateurs avancés des directeurs d'achats (PMI) se sont fortement contractés en avril et mai. Depuis, ces indicateurs suggèrent que la confiance est revenue, ce qui est confirmé par les données de vente au détail et de production industrielle qui indiquent une croissance robuste sur la deuxième partie de l'année. Les prévisionnistes anticipent que le PIB américain retrouvera son niveau de fin 2019 dès 2021. L'économie américaine a été largement soutenue par les plans de relance monétaire et budgétaire. Sur le front monétaire, la FED a mis en place des mesures d'assouplissement quantitatif dès le mois de mars. Les programmes de rachat d'actifs ont généré une forte augmentation de taille du bilan de la banque centrale qui est passé de 4 200 Md\$ début mars à 7 400 Md\$ fin décembre. Sur le plan budgétaire, l'Etat fédéral s'est également montré proactif avec des mesures de soutien à l'économie sans précédent depuis 1945 et un déficit public projeté à 3 300 Md\$ en 2020 soit 16% du PIB.

L'activité en zone euro a été plus touchée avec une contraction du PIB attendue à -7,8% en 2020 suivie d'un rebond de +4,2% en 2021. La divergence entre les économies européennes est significative, en lien avec une évolution contrastée de la pandémie et des politiques sanitaires différentes : en Allemagne le PIB est attendu en contraction à -6% quand l'Espagne prévoit une baisse de -12% et la France -9%.

Le secteur manufacturier évolue favorablement avec un indice de production industrielle qui retrouve son niveau d'il y a un an. En revanche, le secteur des services apparaît plus durement touché par les mesures de confinement comme le suggèrent les indicateurs avancés des directeurs d'achats (PMI). Le consensus des prévisions des économistes table sur un retour au niveau de PIB d'avant crise en 2022 seulement. Comme aux Etats-Unis, les décideurs politiques et économiques se sont montrés proactifs. L'Union Européenne a progressé vers davantage d'intégration en adoptant un plan de soutien de 750 Md€ financé par une dette commune levée par la Commission Européenne. Cette mesure s'ajoute à des plans nationaux très significatifs, rendus possibles par l'assouplissement des contraintes de déficit public et un financement monétaire de la banque centrale. La BCE a mis en place un nouveau programme de rachat d'actifs plus flexible, porté à 1 850 Md€ et qui se poursuivra au minimum jusqu'en mars 2022.

Les pays émergents connaissent des évolutions très contrastées. L'économie chinoise, la première affectée par la pandémie, a déjà effacé la contraction de son activité et

affiche une croissance de +2% sur l'année 2020. Le FMI prévoit à l'inverse une contraction du PIB de -10% en Inde. L'Europe émergente est attendue en contraction modérée de -4%. Les économies sud-américaines enregistrent quant à elles des récessions entre -6% et -9%. Les marges de manœuvre budgétaires semblent plus ténues et certaines banques centrales testent les politiques d'assouplissement quantitatifs.

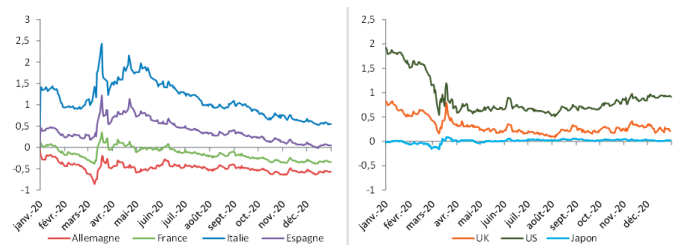
Marchés financiers en 2020

La crise sanitaire a provoqué une chute très violente des marchés financiers en février et mars. Les actions massives et rapides des banques centrales ont contribué à un rebond des actifs risqués à partir du mois d'avril et à un retour durable en territoire négatif des taux des emprunts d'États et des swaps.

Évolution des marchés de taux

L'action des banques centrales et la perspective de politiques monétaires durablement accommodantes provoque une baisse importante des taux d'intérêts dans l'ensemble des économies développées. La volatilité des spreads des pays périphériques de la zone euro est contenue grâce à l'action de la BCE. Les taux des pays cœur se stabilisent sur des niveaux sensiblement inférieurs à ceux du début d'année : autour -0,3% sur l'OAT 10 ans.

Taux 10 ans souverains en %



Évolution du marché de crédit

De concert avec les actifs risqués, les indices crédit ont connu un épisode de forte baisse sur le mois de mars. Ils se sont ensuite fortement redressés à partir d'avril, d'une part en raison des achats de titres d'émetteurs non financiers par la banque centrale et d'autre part grâce aux mesures de soutien des états contribuant à réduire les anticipations de risque de défaut. Les resserrements de spreads sont néanmoins plus significatifs sur le crédit de bonne qualité.

Performance des indices crédits



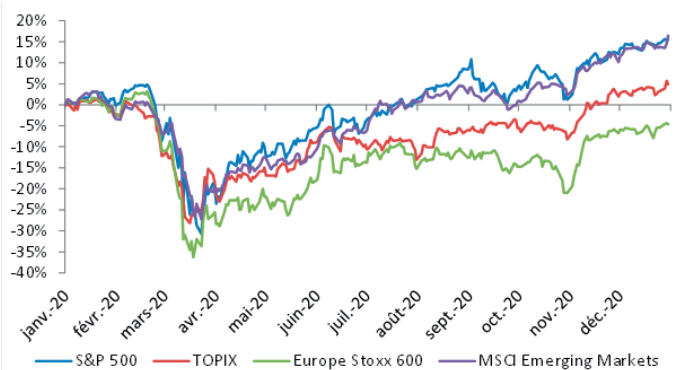
Indices Bloomberg Barclays coupons réinvestis.

Évolution des marchés actions

En mars, la réaction des indices actions à la pandémie et aux mesures de confinement est particulièrement violente. La volatilité atteint des niveaux comparables à ceux de la crise financière de 2008.

L'action des banques centrales et la perspective de plan de relance parviennent à réorienter le marché à la hausse. Dans le même temps, la rotation sectorielle est forte des secteurs perdants (transports, loisirs, foncières, banques) vers les secteurs gagnants (technologies, industrie pharmaceutiques, infrastructures notamment). Géographiquement, le redressement du marché action est contrasté avec les États-Unis et la Chine qui affichent une meilleure performance notamment grâce à leurs secteurs technologiques. À l'inverse, la performance des indices européens reste plus pénalisée en raison de la plus forte prépondérance de secteurs affectés par la crise et d'un redressement économique plus lent.

Performance des indices actions



Dernier point : 30 Décembre 2019, performances hors dividendes en devises locales

La gestion financière

Les investissements

Dans un contexte économique défavorable marqué par la crise sanitaire, les banques centrales sont restées en soutien de l'économie. Les politiques monétaires vont rester durablement accommodantes ce qui renforce la baisse des taux longs. Et la recherche de rendement soutient pour les actifs risqués. Dans ce contexte, l'année 2020 a été très volatile, mais s'est terminée sur une note plus positive avec la perspective d'une sortie de la crise sanitaire avec l'arrivée de vaccins. Le CAC termine l'année à 5 551 pts, soit une baisse de 7,1 % (vs 5 978 pts en 2019) après avoir touché un point bas -37,2% en mars.

La stratégie d'allocation d'actifs 2020 a consisté à profiter des creux de marché, notamment au moment des forts écartements de spreads et de la baisse des marchés actions. La recherche de solutions d'investissement générant de la protection, du rendement récurrent et de la diversification a guidé les choix des investissements.

Les périodes de hausse des marchés du début d'année et de fin d'année ont été mises à profit afin de réaliser des plus-values sur la poche actions, essentiellement sur les OPCVM. Par ailleurs, des acquisitions ont été réalisées sur des OPCVM actions et actions en direct avec pour objectif de renforcer des positions lors de creux de marché.

Au niveau de la poche obligataire, les investissements sur les dettes privées ont été privilégiés compte tenu du contexte de taux de rendement bas, avec un positionnement sur les corporate de ratings A et BBB de bonne qualité. Comme en 2019, le niveau des taux du souverain core n'a pas permis de renforcer cette poche, avec un niveau de l'OAT négatif.

Le mandat obligataire avec GAM a été abondé afin de pouvoir profiter des creux de marché lors du fort écartement des spreads en mars.

Les opérations réalisées ont été également guidées par une recherche d'optimisation des taux de rendement. Quelques plus-values opportunistes ont été réalisées afin de réduire l'exposition à des titres de notation de moins bonne qualité.

Par ailleurs, des investissements ont été réalisés sur des OPCVM de crédits corporate et fonds de dettes seniors. Les choix d'investissement ont été réalisés dans une optique de diversification, de réduction du risque et d'apport de rendement récurrent.

Sur la poche immobilière, le projet « Grand Angle » de Niort a démarré. La stratégie de désengagement de l'immobilier d'exploitation s'est poursuivie mais n'est pas produit d'effet sur cet exercice.

Par ailleurs, la poursuite de la commercialisation des certificats mutualistes a permis de collecter 9,3 M€ de fonds qui ont été cantonnés dans un portefeuille à faible risque de type obligataire.

Dans ce contexte de taux d'intérêt toujours bas, ne facilitant pas les investissements sur la poche obligataires, des opérations d'optimisation de la trésorerie ont été réalisées par la souscription de livret bancaire ou de DAT plus rémunérateur que des OPCVM de trésorerie ou que les taux d'intérêt au jour le jour (EONIA).

Au global, le taux de rendement comptable à 1,61% (hors actifs stratégiques) est en diminution de 1,13 point, en raison d'un niveau de revenus en baisse et de l'enregistrement d'une provision concernant deux titres du secteur financier en lien avec la crise sanitaire.

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Les produits nets des placements sont positifs à +11,6 M€ en 2020 contre +17,4 M€ en 2019, en baisse de 5,8 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'enregistrement de provisions pour dépréciation concernant deux titres de placements du secteur financier fortement impacté par la crise sanitaire. Les revenus de placement sont également en baisse en lien avec l'environnement de taux bas et avec la crise sanitaire marquée par des réductions ou des suppressions de versements de dividendes. Comme en 2019 des dividendes des titres des certificats mutualistes de GAM ont été enregistrés pour 1,6 M€.

La solidité financière

Les plus-values latentes totales atteignent 62,4 millions contre 57,2 millions d'euros en 2019 en hausse de 5,2 M€. Elles ont été impactées par la baisse des marchés actions, mais progressent grâce au marché obligataire en lien avec la baisse des taux. Dans ce contexte, les poches actions et obligataires évoluent respectivement de -4,9 M€ et de +9,9 M€. Le niveau de plus-values latentes est également impacté par l'extériorisation de 5,6 M€ de plus-values nettes (essentiellement sur la poche action).

Perspectives 2021

Compte tenu du caractère inédit de la crise sanitaire et des mesures de soutien, le scénario de reprise est difficile à anticiper. La plupart des institutions (FMI, BCE,...) s'accordent sur un scénario en U de reprise progressive qui est aussi le scénario central de Groupama Asset Management.

Le marché risque d'osciller entre ces différentes anticipations au gré des informations sur la situation sanitaire, des données macro-économiques et des communications des entreprises sur les conséquences de la récession.

Dans un contexte de taux durablement bas, l'environnement reste favorable aux actifs risqués mais avec un retour de la volatilité. La politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en recherchant à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité en recourant à des protections. La prise en compte des contraintes de limitation des risques définies par le groupe guidera également les investissements.

La recherche de supports d'investissements permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Comme en 2020, la situation actuelle des marchés obligataires nous invite à être prudents dans un contexte de taux durablement bas. Le scénario d'investissement devra prendre en compte ce risque et les conséquences en matière de rendements récurrents. Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque et coût en capital, la stratégie d'investissement reposera :

o Sur la poursuite de l'enrichissement du mandat de gestion avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations, avec un poids de la dette souveraine qui sera en baisse dans l'attente de meilleures conditions de rémunération.

- Sur une évolution contenue de la poche actions, dans le respect des limites de risques définies par le groupe. Une gestion dynamique sera recherchée en privilégiant la flexibilité et la réactivité par rapport à l'évolution du cycle économique et des risques politiques.
- Le renforcement des actifs non cotés apportant des surplus de rendement pour un coût en capital inférieur aux actions cotées.
- Sur une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec une poche de Dépôt à Terme (DAT) importante.
- L'intégration progressive des choix de classification des actifs et la recherche de la réduction de la volatilité dans le cadre de la future norme IFRS 9.
- L'intégration progressive de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »).

Une attention particulière devra être portée :

- À l'augmentation des produits récurrents,
- À la maîtrise du niveau de l'exposition action,
- À la reconstitution du latent,
- À la liquidité et à la diversification du portefeuille,
- À l'adéquation des maturités avec les durations de passif,
- Au coût en capital du portefeuille dans Solvabilité 2.

Certificats mutualistes

La collecte 2020 des certificats s'élève à 9,3 M€, portant le niveau total au bilan à 62,7 M€.

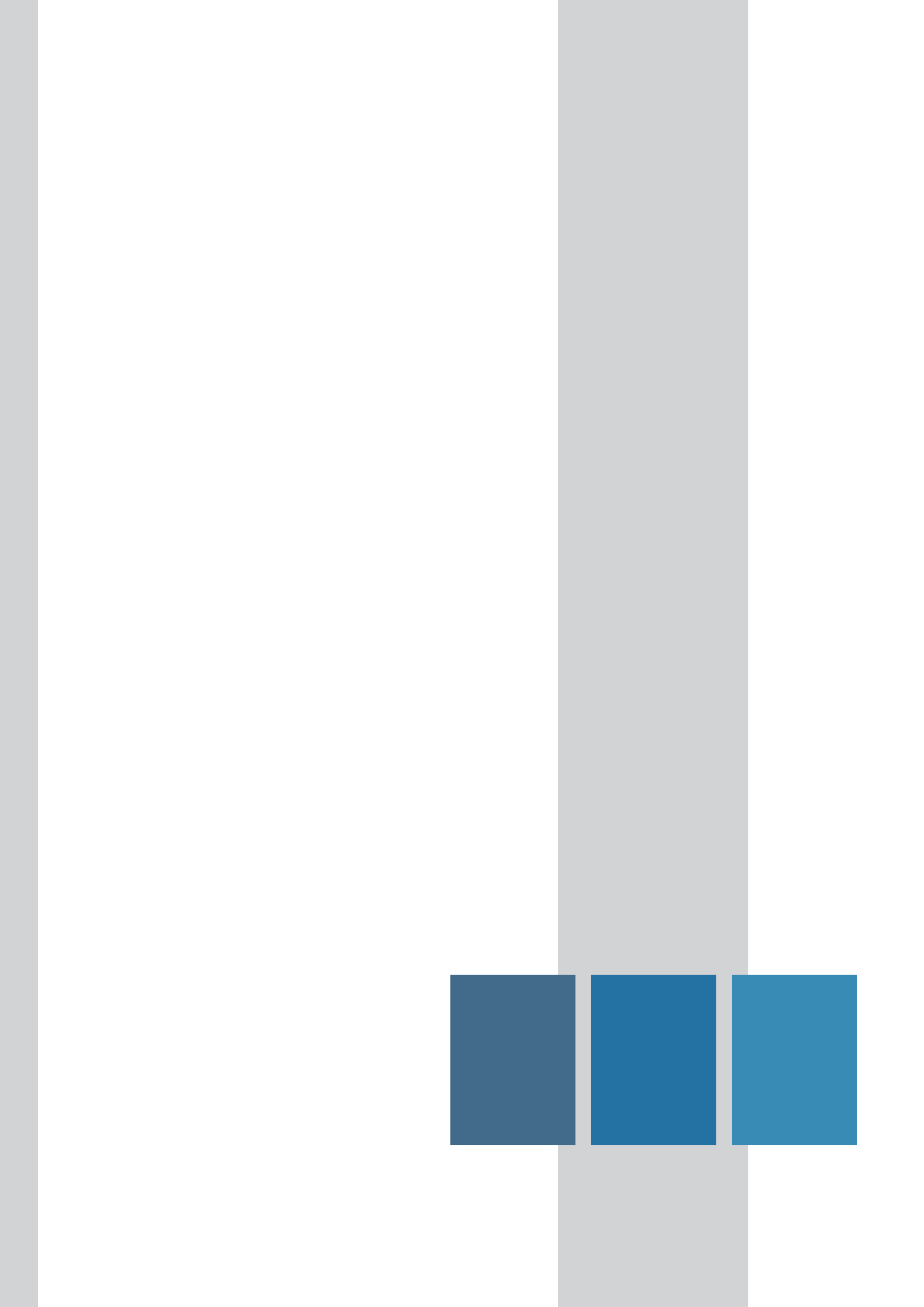
Dans ce cadre les fonds collectés sont cantonnés dans des poches de placements à risques limités.

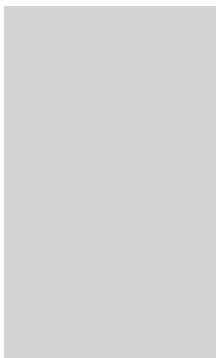
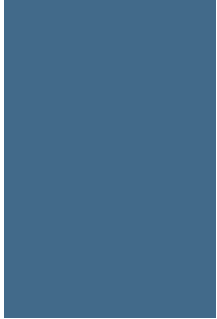
L'objectif de collecte totale pour Groupama Centre Atlantique est de 67,8 M€ à fin 2021.

Solvabilité 2

Ces dernières années ont vu un accroissement des reportings à réaliser pour le pilier 3. Comme en 2020, l'année 2021 sera consacrée à l'amélioration des processus d'élaboration, à la réduction des délais et au développement des contrôles de qualité des données.

Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.





Comptes annuels

- Bilan	page 22 à 23
- Compte de résultat	page 24
- Informations générales	
Faits marquants de l'exercice	page 25
- Règles d'évaluation et de présentation	
Changement de méthode	
Opérations techniques	page 26 à 27
- Placements	page 28 à 30
- Autres opérations	page 30 à 31
- Tableaux	page 32 à 52

Bilan

I - ACTIF (en K€)		2020	2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			
2 Actifs incorporels		10 152	8 801
3 Placements		937 470	891 968
	Terrains et constructions (<i>placements immobiliers</i>)	45 664	43 506
	Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	419 680	418 377
	Autres placements	472 126	430 084
	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		543 820	509 120
	Provisions pour primes non acquises	17 186	15 264
	Provisions d'assurance vie (non-vie)		
	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	419 844	387 996
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
	Provisions d'égalisation (non-vie)		
	Autres provisions techniques (Non-Vie)	106 790	105 860
	Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution			
Part des Organismes Dispensés d'agréments dans les Provisions Techniques		8 203	7 641
6 Créances		100 454	91 252
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	37 743	30 327
	6aa Cotisation acquises non émises	10 698	7 292
	6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 045	23 035
	Créances nées d'opérations de réassurance	3 534	4 217
	Autres créances	59 177	56 708
	6ca Personnel	109	117
	6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	132	1
	6cc Débiteurs divers	58 937	56 590
	Capital appelé non versé		
7 Autres actifs		80 253	88 763
	Actifs corporels d'exploitation	7 117	7 447
	Comptes courants et caisse	73 136	81 315
	Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif		13 290	13 346
	Intérêts et loyers acquis non échus	3 105	3 493
	Frais d'acquisition reportés	9 658	9 355
	Autres comptes de régularisations	527	497
9 Différence de conversion			
Total de l'actif		1 693 643	1 610 891

II - PASSIF (en K€)		2020	2019
1 Capitaux propres		578 698	561 922
	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	63 741	54 477
	Primes liées au capital social	208 721	208 721
	Réserves de réévaluation		
	Autres réserves	171 906	169 519
	Subvention d'investissement		
	Report à nouveau	125 754	113 289
	Résultat de l'exercice	8 576	15 918
2 Passif subordonnés			
3 Provisions techniques brutes		987 348	920 688
	Provisions pour cotisations non acquises	54 597	51 056
	Provisions d'assurance vie		
	Provisions pour sinistre (Non-Vie)	754 481	694 766
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
	Provisions pour égalisation	10 932	7 760
	Autres provisions techniques (Non-Vie)	167 339	167 106
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges		17 211	17 121
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes		108 224	108 721
	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20	
	Dettes nées d'opérations de réassurance	59 268	56 142
	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
	Dettes envers des établissements de crédit	3 373	5 657
	Autres dettes	45 563	46 923
	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4	4
	Personnel	18 546	21 335
	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 409	14 112
	Créanciers divers	12 604	11 471
8 Comptes de régularisation passif		2 161	2 439
9 Différence de conversion	Actifs corporels d'exploitation		
Total du Passif		1 693 643	1 610 891

Compte de résultat

Compte de résultat technique au 31 décembre 2020 en K€	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2020	2019
1. Cotisations acquises	552 864	208 121	344 743	332 336
Cotisations	556 404	210 043	346 362	337 207
Variations des cotisations non acquises	- 3 540	- 1 922	- 1 618	- 4 870
2. Produits des placements alloués	4 793		4 793	7 057
3. Autres produits techniques	13 334		13 334	12 914
4. Charges de sinistres	- 419 712	- 158 024	- 261 688	- 250 066
Prestations et frais payés	- 359 997	- 125 614	- 234 382	- 230 024
Charges des provisions pour sinistres	- 59 715	- 32 410	- 27 305	- 20 042
5. Charges et autres provisions techniques	- 234	- 930	696	1 034
6. Participation aux résultats				
7. Frais d'acquisition et d'administration	- 105 806	- 30 005	- 75 802	- 77 005
Frais d'acquisition	- 97 283		- 97 283	- 99 305
Frais d'administration	- 8 523		- 8 523	- 8 811
Commissions reçues des réassureurs		- 30 005	30 005	31 110
8. Autres charges techniques	- 17 825		- 17 825	- 18 996
9. Variation de la provision pour égalisation	- 3 172		- 3 172	2 767
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	24 243	19 162	5 081	10 042

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2020 en K€	2020	2019
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	5 081	10 042
2. Résultat technique de l'assurance Vie		
3. Produits de placements	20 822	21 310
Revenus des placements	12 188	13 962
Autres produits des placements	1 221	2 104
Profits provenant de la réalisation des placements	7 413	5 243
4. Produits des placements alloués		
5. Charges des placements	- 9 223	- 3 863
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 990	- 1 093
Autres charges des placements	- 6 382	- 1 618
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1 851	- 1 152
6. Produits des placements transférés	- 4 793	- 7 057
7. Autres produits non techniques	2 633	2 980
8. Autres charges non techniques	- 2 123	- 2 593
9. Résultat exceptionnel	- 2 414	- 75
Produits exceptionnels	533	660
Charges exceptionnelles	- 2 947	- 736
10. Participation des salariés		
11. Impôts sur les bénéfices	- 1 408	- 4 825
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 576	15 918

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2020 en K€	2020	2019
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés	17 027	19 204
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	326	420
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	16 642	8 165
Autres engagements donnés	59	10 618
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers		
7. Contrepartie des engagements	17 027	19 204

Informations générales

Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Indre, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama Assurances Mutuelles. (ci-après GMA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8ème).

Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GMA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par l'épidémie du coronavirus et ses conséquences financières dans les comptes de l'entreprise.

La marge technique nette à **110,6 M€** est en baisse de **6,6 M€** par rapport au 31/12/2019.

Les primes émises IARD à **556,4 M€** sont en hausse de 2,4% (+13,1 M€), et les primes acquises progressent de 2,9%.

Le S/C de l'exercice ressort à **68,18%** en hausse de 0,47 pt par rapport au 31/12/19 (67,71%), avec une charge sinistres qui progresse de 13,3 M€, dont +17,4 M€ en auto impacté par l'enregistrement d'un dossier de 23,4 M€.

Les bonis sur exercices antérieurs ressortent à -19,1 M€ en dégradation de 10,6 M€ par rapport à 2019 (dont -18,1 M€ de rechargement sur des dossiers XS) et contribuent à la réduction de la marge technique nette.

Le résultat financier s'élève à **11,6 M€** en baisse de 5,8 M€ en raison essentiellement de la baisse des revenus et du provisionnement de 2 titres de placement en lien avec les conséquences de la crise de la COVID-19.

La période a été marquée par les événements suivants :

- Des marchés fortement impactés par la crise sanitaire du Coronavirus, avec un niveau de volatilité très élevé. Après avoir touché un point bas à 3755 pts (-37,2%), le CAC termine l'année à 5 551 pts, soit une baisse de 7,1 % (vs 5 978 pts en 2019). La perspective de sortie de la crise sanitaire avec l'arrivée de vaccins a permis une nette reprise des marchés en fin d'année.

- Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes reste positif à **62,4 M€**, en hausse de **5,2 M€** par rapport au 31/12/2019 (57,2 M€), et ce malgré

l'impact de l'extériorisation de 5,6 M€ de plus-values nettes.

La charge d'impôt sur les sociétés (-1,4 M€) est en diminution de 3,4 M€, impactée par la baisse du résultat et du latent fiscalisé sur les OPCVM.

Le résultat exceptionnel est négatif à -2,4 M€ et est impacté par l'enregistrement d'un versement au fonds de solidarité COVID-19 de 1 M€ et par des mises aux rebus pour 1,1 M€.

Par ailleurs, la période a été marquée par la poursuite de la commercialisation des certificats mutualistes lancée en juin 2016. La réalisation enregistrée dans les comptes au 31/12/20 s'élève à 9,3 M€ pour un total au bilan de 62,7 M€.

Impacts de la crise de l'épidémie du coronavirus :

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés. Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes accroissant le niveau de jugement nécessaire à l'évaluation de certains postes du bilan.

En réaction aux effets économiques de cette pandémie, Groupama Centre Atlantique s'est inscrite dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires au travers de plusieurs actions :

a. mesures de réduction de primes en particulier pour les professions agricoles (deux mois de réduction de primes sur les tracteurs), les ACPS (artisans, commerçants et professionnels de services) pour un montant global de 4,5 millions d'euros,

b. contribution aux dépenses de l'Etat liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19 pour 4,9 millions d'euros. Cette contribution correspondant à 2,6% des primes santé de 2020 et à 1,3% des primes santé estimées pour 2021 est demandée aux organismes de complémentaire santé en contrepartie des moindres dépenses sur la branche santé que ces organismes ont constatés durant la crise sanitaire. Elle est comptabilisée en provision pour sinistre à payer conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables du 22 décembre 2020,

c. contribution au Fonds de solidarité mis en place par l'Etat de soutien au TPE et PME à hauteur de 1 millions d'euros (charge comptabilisée en résultat exceptionnel),

d. mesures citoyennes pour 0,4 millions d'euros, sous forme de dons en faveur d'associations, d'établissements médicaux ou de commerçants locaux.

Le contexte particulier a également conduit le groupe à renforcer les éléments de jugement pour l'appréciation d'un certain nombre d'engagements :

- Concernant l'évaluation des provisions techniques, la crise sanitaire liée au COVID 19 et la période de confinement ont modifié la survenance et la cadence de développement habituelle des sinistres rendant l'exercice d'estimation des provisions techniques plus délicat cette année. Aux effets sur la sinistralité courante (baisse de la fréquence sur certaines branches comme par exemple l'automobile ou la santé pendant la période de confinement ou cumul de sinistralité sur d'autres) s'ajoute des effets opérationnels liés aux confinements qui perturbent la gestion courante des sinistres. Les méthodes qui se basent sur l'analyse des cadences passées peuvent amener à une sous ou sur estimations des provisions techniques. Ainsi, les paramètres des modèles ont été adaptés et des méthodes alternatives moins sensibles aux cadences de survenance ou de règlement de sinistres ont été utilisées de manière additionnelle pour évaluer les provisions pour sinistres.

- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes. Ces impayés sont comptabilisés en diminution des primes acquises non émises. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes de recouvrement de primes dans les mois à venir pouvant aboutir à plus long terme à des pertes en cas d'irrecouvrabilité des créances, les paramètres utilisés pour le provisionnement des

créances douteuses ont été appréciés sur la base des observations d'encaissement au cours de l'année 2019 et ajustés d'une estimation des dérivés de défaut attendues dans le contexte de la crise, avec une analyse plus particulière pour les grands comptes. Ces travaux ont amené à constater des impayés légèrement supérieurs aux observations des années précédentes mais sans dérive significative à ce stade.

- Sur certains risques très exposés au Covid notamment les pertes d'exploitation ou des assurances annulation d'événements, Groupama Centre Atlantique est peu impactée et les montants enregistrés restent peu significatifs. D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, l'entité Groupama Centre Atlantique a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

Toutefois, il convient de noter qu'un sinistre incendie majeur a été enregistré pour 10,2 M€, concernant une entreprise en Dordogne que GCA a accompagné dans sa reconversion industrielle pour faire face à cette crise.

Il convient par ailleurs de noter que les placements financiers n'ont pas été sensiblement impactés par cette crise et que les modalités de provisionnement de ces actifs sont restées inchangées. Il convient par ailleurs de noter que les placements financiers ont été impactés par l'enregistrement d'une provision pour dépréciation de 4,6 millions d'euros sur 2 titres de placement en lien avec la forte baisse du secteur financier durant la crise. Par ailleurs, les revenus sont également impactés par l'annulation ou la réduction de versements de dividendes pour 0,5 millions d'euros.

En synthèse, il convient de souligner la très bonne résistance des fondamentaux de l'entité dans ce contexte sanitaire adverse. Ceci se matérialise en particulier par le niveau de solvabilité de l'entreprise qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément au règlement comptable d'assurance ANC n° 2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlements des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles sont constituées conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n°2018-08 du 11/12/2018.

Application anticipée du règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018

Groupama Centre Atlantique avait appliqué par anticipation dans ses comptes au 31 décembre 2018 les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-08 relatives au taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité qui est désormais de 2% contre 2,25% les exercices précédents et au taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond désormais à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base, contre 60% du TME moyen des 24 derniers mois les exercices précédents.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices. En complément, une provision pour tardifs sur les dossiers en excédents de sinistres en automobile RC est calculée sur la base d'un historique des boni mali.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 754,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement comptable assurance ANC n° 2015-11 et 2018-08) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Une provision pour frais de gestion sur sinistres est constituée conformément au

règlement comptable assurance ANC n° 2015-11. La provision de gestion sur sinistres est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, à la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

Une provision de gestion est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par le règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

En risques dépendance, le montant total des provisions s'établit à 48,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 44,2 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,04% (75 % du TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,50% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour

faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été décidé dans les comptes arrêtés au 31/12/2020, de doter une provision sur les risques « grêle » pour 1 263 K€ et sur les risques « catastrophes naturelles » de 1 406 K€.

La provision d'égalisation s'élève désormais à 6 373 K€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GMA. Un pool permanent de rétrocession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GMA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

Réassurance des caisses locales

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GMA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou rétrocessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Le règlement ANC n°2015-11 art. 210-1 et suivants, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question.

Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance « finite » ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découpés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

Grille composants Groupama Immobiliers (définitive)	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65 %	80 ans	65 %	30 ans	70 %	50 ans	50 %	70 ans	40 %
Clos et couvert Toiture-terrasse, façades, couvertures, menuiseries extérieures	35 ans	10 %	30 ans	10 %	30 ans	15 %	30 ans	10 %	30 ans	20 %
Installations techniques Ascenseurs, chauffage/climatisation, réseaux (électricité, plomberie et autres)	25 ans	15 %	25 ans	15 %	20 ans	10 %	20 ans	25 %	25 ans	25 %
Agencements, équipements secondaires Aménagements int.	15 ans	10 %	15 ans	10 %	10 ans	5 %	15 ans	15 %	15 ans	15 %
TOTAUX		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Taux moyen d'amortissement	2,09 %		2,41 %		3,83 %		3,58 %		3,24 %	

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les Etats considérés comme « non core », (hors Grèce), c'est à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En K€	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
À l'ouverture	2 687			8 611		11 297
Variation de la plus ou moins-value latente	329			(158)	577	748
Acquisitions	3 479				6 086	9 565
Cessions/Remboursements						
TOTAL	6 495			8 453	6 663	21 610

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice

de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Prêts

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

Provisions

2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation) :

PPour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application du règlement ANC n°2015-11 livre I titre II, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2020, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte 3 titres sont provisionnés pour un total de 6 532 K€ (vs 1 titre en

2019 pour 1 830 K€), dont 2 produits structurés pour 4 598 K€ en lien avec la crise de la COVID-19.

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Certificats mutualistes

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales :

«Suite à la promulgation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), Groupama SA a été transformée le 7 juin 2018 en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est «Groupama Assurances Mutuelles». Cette opération a été précédée de deux fusions absorptions avec Groupama SA, celle de Groupama Holding 2 puis celle de Groupama Holding, qui ont conduit les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'assemblée générale de Groupama SA, les caisses régionales sont ensuite devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. La valeur des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion constitue le fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles et correspond à la valorisation de l'entité fusionnée GSA / GH / GH2 au moment de la conversion.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse de Groupama Centre Atlantique s'élève à 418 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de

droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.»

2. 2 Provisions pour risque d'exigibilité

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En 2020, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée. Les valeurs nettes comptables et de réalisation sont détaillées en annexe au point 1.4.

2. 3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications

du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé Écart des changements de méthodes.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2020 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du «premier entré premier sorti» (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

Autres opérations

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

Matériels	Durée amortissement
Logiciel	3 ans
Programme informatiques	5 ans
Agencements-aménag.-Installat.	10 ans
Véhicules de tourisme	5 ans
Véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres matériels	5 ans

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

Comptes de régularisation

(art. 423-25 Du règlement anc 2015-11)

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

Ces opérations sont détaillées en annexe aux points 1.7.1 et 1.7.2.

Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31/12/2020 s'élève à 6 090 K€. Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (PBO).

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2020, une provision de 5 792 K€ a été constituée et a été évaluée sur la base de la différence entre le montant total de l'engagement de la caisse et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Vie.

La variation de provision aux engagements IFC est comptabilisée dans le compte 985000000 « dotation aux provisions pour risques et charges ». La variation est négative (mali) à -207 K€ contre -684 K€ en 2019.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

Autres produits et charges non techniques

(art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

La ventilation des produits et des charges non techniques est précisée dans les points 2.4.5 et 2.4.6 des tableaux en annexe.

Résultat exceptionnel

(art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

Le résultat exceptionnel est négatif à -2414 K€ et se décompose de la façon suivante :

- Des produits exceptionnels divers : +142 K€
- Des reprises de provisions liées aux frais du nouvel accord de travail +385 K€
- Une variation des provisions pour divers contentieux +6 K€
- Un versement au fonds de solidarité COVID-19 : -1027 K€
- Une mise au rebus d'immobilisations du bât. B Niort (projet Grand Angle) : -1 086 K€
- Une indemnité de sortie d'Orange Bank : 316 K€
- Un versement d'un don (Institut Pasteur) : 130 K€
- Une charge exceptionnelle liée aux frais du nouvel accord de travail -231 K€
- Des charges exceptionnelles diverses -157 K€

Impôt

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

	En K€
Subvention intégration fiscale SCI d'Agassac	-77
Economie IS dividendes titres groupe	-516
Crédit d'impôt	-46
Subvention intégration fiscale CLAMA	-551
Impôts sur les sociétés	2 599
Total compte 6980000000	1 408
dont impôt sur les opérations ordinaires	1 795
dont impôt sur les opérations exceptionnelles	-386

Le stock de déficits reportables au 31/12/2020 s'élève à 24 219 K€.

Informations diverses

10.1 Honoraires de commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 148 440 € TTC au titre de la mission légale et à 2 400 € TTC au titre des services autres que la certification des comptes (SACC). Ce SACC concerne l'attestation sur les certificats mutualistes figurant dans le rapport de gestion.

10.2 Compte personnel de formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La déclaration des données sociales effectuée par l'entreprise sert de base à l'alimentation du compte formation.

10.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter de l'exercice 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été supprimé et remplacé par une réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie. Le taux de cette réduction est de 6 points. Il s'applique uniquement aux salariés dont la rémunération est à l'année inférieure à 2,5 x SMIC.

NB : Tous les tableaux en annexe sont exprimés en K€.

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	55 157			3 457		58 614
Total	55 157			3 457		58 614

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	46 356			2 106		48 462
Total	46 356			2 106		48 462

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	46 356			2 106		48 462
Total	48 356			2 106		48 462

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement		
Autres immobilisations incorporelles	8 801	10 152
Total	8 801	10 152

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	47 925	122	122	3 853	2 688	49 090
Parts de société	23 898			132	1	24 029
Total	71 823	122	122	3 985	2 689	73 119

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	23 296			894	1 870	22 319
Parts de société						
Total	23 296			894	1 870	22 319

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	134				1	134
Parts de société	4 885			148	33	5 001
Total	5 019			148	34	5 135

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	23 430			894	1 871	22 453
Parts de société	4 885			148	33	5 001
Total	28 315			1 042	1 904	27 454

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	24 495	26 637
Parts de société	19 013	19 028
Total	43 508	45 665

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	428 414	1 329	1 329	1 329		429 743
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2					2
Total	428 416	1 329	1 309	1 329		429 745

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 557					10 557
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Total	10 557					10 557

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 557					10 557
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Total	10 557					10 557

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	417 857	419 186
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
Total	417 859	419 188

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 553	54	54	6	27	1 532
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Dépôts espèces chez cédants						
Total	1 553	54	54	6	27	1 532

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 035			5		1 040
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Dépôts espèces chez cédants						
Total	1 035			5		1 040

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	518	492
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Dépôts espèces chez cédants		
Total	518	492

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	438 082	53 727	53 727	174 316	127 572	484 826
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	438 082	53 727	53 727	174 316	127 572	484 526

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	7 998			6 532	1 830	12 701
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	7 998			6 532	1 830	12 701

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	7 998			6 532	1 830	12 701
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	7 998			6 532	1 830	12 701

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	430 084	472 126
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC		
Total	430 084	472 126

1.3 Les Immobilisations autres (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	263			6	21	248
Installations et agencements	21 978			1 345	2 017	21 307
Mobilier et matériel	7 663			40		7 703
Matériel informatique	3 340			7		3 348
Total	33 244			1 398	2 038	32 605

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements						
Mobilier et matériel						
Matériel informatique						
Total						

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	15 992			924	1 617	15 298
Mobilier et matériel	7 159			106		7 265
Matériel informatique	2 648			278		2 925
Total	25 799			1 308	1 617	25 488

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	263	248
Installations et agencements	5 986	6 009
Mobilier et matériel	504	438
Matériel informatique	692	423
Total	7 445	7 118

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

1. Placements immobiliers

	Ligne F0501	BILAN 2020			BILAN 2019		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
a) Terrains et constructions	R0050	68 841	41 388	59 851	71 197	42 882	61 234
i. Terrains non construits	R0060	327	327	549	327	327	548
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	R0070	1 375	1 375	2 339	1 249	1 249	2 207
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	R0080	3 005	1 633	2 345	3 848	1 548	2 317
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	R0090	22 654	17 654	27 399	22 649	17 763	27 741
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	R0100	41 480	20 399	27 219	44 125	21 995	28 421
b) Terrains et constructions en cours	R0110	4 276	4 276	4 276	625	625	625
i. Terrains affectés à une construction en cours	R0120						
ii. Immeubles en cours	R0130				122	122	122
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeuble en cours)	R0140						
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	R0150						
v. Immeubles d'exploitation en cours	R0160	4 276	4 276	4 276	503	503	503
Total placements immobiliers	R0170	73 117	45 664	64 127	71 822	43 506	61 858

2. Actions, parts et autres titres à revenu variable

a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées		181 809	173 706	202 877	159 343	151 345	181 208
i. Actions et titres cotés	R0210	23 880	21 946	29 594	20 770	18 940	30 457
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R0190	73 627	73 627	84 454	69 627	69 627	76 129
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	R0200	86 866	77 706	88 383	68 510	62 350	74 175
iv. Actions et titres non cotés	R0220	436	427	446	436	427	446
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées		429 744	419 186	419 621	428 415	417 858	418 236
i. Actions et titres cotés	R0240						
ii. Actions et titres non cotés	R0250	429 744	419 186	419 621	428 415	417 858	418 236
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		2	2	2	2	2	2
i. Actions et titres cotés	R0270						
ii. Actions et titres non cotés	R0280	2	2	2	2	2	2
Total des actions, parts et autres titres à revenu variable		611 555	592 894	622 500	587 760	569 204	599 445

3. Autres titres de placement

a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées		303 017	296 660	310 987	278 739	276 612	285 197
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		238 856	232 499	246 826	205 785	203 658	212 243
* Obligations cotées :		238 856	232 499	246 826	205 785	203 658	212 243
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	R0330	58 888	57 504	61 576	52 394	50 994	54 865
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0340						
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	R0350	179 968	174 995	185 250	153 391	152 664	157 378
* Obligations non cotées :							
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0370						
- Autres obligations non cotées	R0380						
* Titres de créance négociables et bons du Trésor :							
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0400						
- Bons à moyen terme négociables	R0410						
- Autres titres de créance négociables	R0420						
- Bons du Trésor	R0430						
* Autres	R0440						
ii. Prêts		1 161	1 161	1 161	1 454	1 454	1 454
* Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE	R0460						
* Prêts hypothécaires	R0470						
* Autres prêts :		1 161	1 161	1 161	1 454	1 454	1 454
- Prêts garantis	R0490						
- Prêts non garantis	R0500	1 161	1 161	1 161	1 454	1 454	1 454
* Avances sur polices	R0510						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0520	63 000	63 000	63 000	71 500	71 500	71 500

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	Ligne F0501	BILAN 2020			BILAN 2019		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
iv. Autres placements							
*Dépôts et cautionnements	R0540						
* Créances représentatives de titres pr tés	R0550						
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces	R0560						
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme	R0570						
* Autres	R0580						
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0590						
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance							
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte							
Placements immobiliers	R0980						
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	R0990						
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	R1000						
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R1010						
Parts d'autres OPCVM	R1020						
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées		1 532	492	492	1 553	518	518
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe							
* Obligations et titres assimilés cotés							
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0630						
- Obligations , parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0640						
* Obligations non cotées							
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0660						
-Autres obligations non cotées	R0670						
* Titres de créance négociables							
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0690						
- Bons à moyen terme négociables	R0700						
- Autres titres de créance négociables	R0710						
* Autres	R0720						
ii. Prêts	R0730						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0740						
iv. Autres placements	R0750	1 532	492	492	1 553	518	518
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0760						
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	R0770						
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation							
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe							
* Obligations et titres assimilés cotés							
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0810						
- Obligations , parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0820						
* Obligations non cotées							
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0840						
- Autres obligations non cotées	R0850						
* Titres de créance négociables							
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0870						
- Bons à moyen terme négociables	R0880						
- Autres titres de créance négociables	R0890						
* Autres	R0900						
ii. Prêts	R0910						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0920						
iv. Autres placements	R0930						
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0940						
Total autres titres de placement		304 549	297 152	311 479	280 292	277 130	285 715
Total des placements		989 221	935 711	998 106	939 874	889 840	947 018

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne «Valeur nette N» sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 276 k€ pour la décote amortie et à 2 402 k€ pour la prime de remboursement reprise. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du codes des assurances s'élève à -1 738 k€.

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2020	Nette 2020					
Participations à plus de 50%										
SCI FERRERE	15 379	- 237	51,00 %	7 843	7 843		468			214
SCI CHATEAU D'AGASSAC	3 990	- 1 398	96,00 %	5 846	1 259	35	- 237	316		
HOTEL DU CHÂTEAU	967	409	69,23 %	1 399	986	41	48			
SASU AMASSUR	10	13	100,00 %	10	10	141	1			
Participations entre 10% et 50%										
SC GROUPAMA PARTICIPAT°	22 175	- 32 550	41,02 %	9 097			- 42	1 040		
SCA CHATEAU AGASSAC	6 468	- 478	50,00 %	4 124	4 124	1 518	- 153	906	193	
SA CENTAURE	604	256	50,00 %	1 460		372	- 110	305	133	
SCP GUEYZE IMMOBILIER *	1 531		22,87 %	350	350					13
SCIMA GFA	150	2	15,00 %	23	23		- 4			
SOCHEPAR *	19	236	14,65 %	11	3	593	1			
SARL SEPAI *	15	547	10,00 %	2	2	487	35			
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement constitué										
SCPI ACCES VALEUR PIERRE *	536 856	667 693	0,14 %	1 789	1 789	62 966	2 166			87
Société Forestière Groupama *	74 958	3 614	1,33 %	1 123	1 123	620	- 113	229		10
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	4 143	NC	4,46 %	172	172	NC	NC			
SEMIE NIORT	2 372	13 097	2,73 %	61	61	4 395	1 732			
SAS CENTRE OUEST EDITION *	101	1 142	5,07 %	51	51	1 391	61			
SARL VIGNERONS D'AQUITAINE *	730	85	4,22 %	31	31	72	- 21			
NOUV REP DU CENTRE OUEST *			0,39 %	97	97					
SCI MAISON DE LA COOP. *	355	71	5,15 %	18	18	66	- 26	24		
VENDEE EXPANSION *	3 037	5 137	0,55 %	15	15	3 874	808			
SAFER PAYS DE LA LOIRE*	1 418	4 541	1,11 %	15	15	15 080	194			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	15 098	10 098	316		214
Participations	15 067	4 501	2 250	326	13
Françaises	15 067	4 501	2 250	326	13
Etrangères					

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2020				Bilan 2019			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances								
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	37 743			37 743	30 327			30 327
6aa Cotisations acquises non émises	10 698			10 698	7 292			7 292
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 045			27 045	23 035			23 035
Assurés	26 424			26 424	22 536			22 536
Intermédiaires d'assurances	551			551	488			488
Coassureurs					0			0
Autres tiers	71			71	11			11
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 534			3 534	4 217			4 217
Réassureurs	3 534			3 534	4 217			4 217
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créances:	52 163	7 014		59 177	49 694	7 014		56 708
6ca Personnel	109			109	117			117
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	132			132	1			1
6cc Débiteurs divers	51 922	7 014		58 937	49 576	7 014		56 590
6d Capital appelé non versé								
Total Créances	93 440	7 014		100 454	84 238	7 014		91 252

1.6.2 Dettes

	Bilan 2020				Bilan 2019			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20			20				
Assurés	19			19				
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers	1			1				
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	59 268			59 268	56 142			56 142
Réassureurs	3 405			3 405	3 070			3 070
Cédantes	55 863			55 863	53 072			53 072
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d Dettes envers des établissements de crédit	3 373			3 373	5 657			5 657
7e Autres dettes	45 563			45 563	46 923			46 923
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4			4	4			4
7ec Personnel	18 546			18 546	21 335			21 335
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 409			14 409	14 112			14 112
7ee Créanciers divers	12 604			12 604	11 471			11 471
Total Autres dettes	108 224			108 224	108 721			108 721

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

ACTIF	Montant 2020	Montant 2019
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	3 105	3 493
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	9 658	9 355
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différence sur prix de remboursement à percevoir	401	276
Autres comptes de régularisation Actif	126	221
Total 8C (Contrôle) de cohérence	527	497
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	13 290	13 346
Autres produits à recevoir rattachés à des créances de l'exercice	4 338	5 807
Autres charges imputables à l'exercice ultérieur		
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

PASSIF	Montant 2020	Montant 2019
A) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 161	2 402
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif		37
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	2 161	2 439
Autres charges à payer rattachées à des dettes de l'exercice	29 158	30 804
Autres produits imputables à l'exercice ultérieur		

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2020	Montant 2019
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	26 424	22 536
Intermédiaires d'assurance	551	488
Coassureurs		0
Réassureurs	3 534	4 217
Cédantes		

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2020	Montant 2019
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	19	
Intermédiaires d'assurance		
Coassureurs		
Réassureurs	3 405	3 070
Cédantes	55 863	53 072

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)

1.8.1 Créances envers entreprises liées et entreprises en lien de participation (art. 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2020			BILAN 2019		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	419 678	2	419 680	418 375	2	418 377
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	419 678	2	419 680	418 375	2	418 377
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Pr ts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	552 023		552 023	516 761		516 761
Primes non acquises (non vie)	17 186		17 186	15 264		15 264
Provisions Sinistres (non vie)	428 047		428 047	395 637		395 637
Participation bénéfices et ristournes (vie)						
Participation bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	106 790		106 790	105 860		105 860
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe	2		2			
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers	2		2			
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	3 534		3 534	4 217		4 217
Débiteurs divers	12 859		12 859	14 001		14 001
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	988 096	2	988 098	953 354	2	953 356

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - Suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises liées et entreprises en lien de participation (art 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2020			BILAN 2019		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises	137		137	105		105
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfices et ristournes (vie)						
Part bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	557		557	506		506
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opérations de réassurance	59 268		59 268	56 142		56 142
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	40		40	40		40
Compte de régularisation passif						
Total	60 002		60 002	56 793		56 793

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés		385		16 642	17 027
2a Avals, cautions et garanties de crédit		326			326
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				16 642	16 642
2d Autres engagements donnés		59			59
3. Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2019	Affectation du résultat 2018	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2020
Capital social	54 477				9 264	63 741
Prime liées au capital social	208 721					208 721
Réserve statutaire	169 519	2 388				171 906
Réserve spéciale PVL 15 %						
Fonds de solidarité statutaire						
Réserve de capitalisation						
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode						
Subvention d'investissement						
Report à nouveau	113 289	12 465				125 754
Résultat de l'exercice	15 918	- 15 918			8 576	8 576
Total 1 Capitaux propres	561 924	- 1 065			17 840	578 698
Distribution		1 065				

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2020	2019	Variations
Provisions pour risques financiers	4 342	4 325	17
Provisions pour engagements sociaux	12 432	11 977	455
Provisions pour impôts			
Provisions autres	437	819	- 382
Total	17 211	17 121	90

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2020				Exercice 2019			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	140		850	990	155		938	1 093
Autres charges de placements	76		6 306	6 382	76		1 542	1 618
Pertes provenant de la réalisation des placements			1 851	1 851			1 152	1 152
Total 5 Charges de placements	216		9 007	9 223	231		3 632	3 863

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2020				Exercice 2019			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 911	13	10 264	12 188	1 911	13	12 038	13 962
Revenus des participations	1 617			1 617	1 617			1 617
Revenus des placements immobiliers	294	13	2 282	2 589	294	13	2 385	2 692
Revenus des autres placements			7 982	7 982			9 653	9 653
Autres revenus financiers								
Autres produits des placements	79		1 142	1 221	79		2 026	2 104
Profits provenant de la réalisation des placements			7 413	7 413			5 243	5 243
Total 3 Produits des placements	1 990	13	18 819	20 822	1 990	13	19 307	21 310

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2020				Exercice 2019			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	1 990	13	18 819	20 822	1 990	13	19 307	21 310
Charges des placements	216		9 007	9 223	231		3 632	3 863
Résultat des placements	1 774	13	9 812	11 600	1 759	13	15 675	17 447

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2020	2019	2018
Salaires	64 315	67 461	63 897
Pensions de retraite			
Charges Sociales	26 031	26 308	27 296
Autres	- 1 732	- 1 387	- 3 885
Total	88 614	92 382	87 308

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2020	2019	2018
Commissions d'acquisition	3 206	3 175	3 556
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	3 206	3 175	3 556

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2020	2019
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Rémunération des certificats mutualistes	1 211	1065
Affectation aux réserves pour plus-values		
Affectation aux autres réserves	1 286	2 388
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau	131 833	125 754
Total	134 330	129 207

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2020	2019
Report à nouveau précédent créateur	125 754	113 289
Bénéfice de l'exercice	8 576	15 918
Prélèvements sur réserves		
Prélèvement sur compte du siège social		
Report à nouveau		
Report à nouveau	134 330	129 207

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2020	2019	2018
Primes brutes émises hors taxes	552 864	537 292	515 924
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)			
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro			

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2020	2019	2018
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	19 203	24 228	- 169 224
Amortissements et provisions	9 219	3 485	- 198 263
Impôt sur les sociétés	1 408	4 825	- 696
Résultat net comptable	8 576	15 918	29 735

2.4.3 Personnel

Libellé	2020		2019	
A) Effectif moyen du personnel	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction	3	6	1	6
Cadres	187	277	191	273
Non cadres	622	377	635	395
Total	812	660	827	674

2.4.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction(art. 423-40 ANC 2015-11-26)

Libellé	2020			2019	
	Membres des organes			Membres des organes	
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	d'administration	de direction	de surveillance	d'administration	de direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	231	1 804		225	1 527
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)					
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	550	350		615	316
Avances et crédits pendant l'exercice					
Autres engagements pris					
Remboursement de frais	39	12		74	17
Nombre de membres bénéficiaires	11	9		11	7

2.4.5 Autres Produits non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2020	2019
Commissions diverses	1 467	1 395
Commissions & subvention Groupama Banque	1 100	1 527
Produits / cessions immobilisations		4
Travaux en gestion de patrimoine	65	54
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation		
Total	2 632	2 980

2.4.6 Autres Charges non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2020	2019
VNC / Cessions immobilisations corporelles	- 5	- 21
Autres charges non techniques réparties	- 2 118	- 2 470
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres		- 103
Dotation non technique à réserve de capitalisation		
Total	- 2 123	- 2 594

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2020	2019
Provisions pour risques en cours	66	31
Prévisions de recours à encaisser	20 457	20 411
Provisions pour sinistres à l'ouverture	694 766	644 964
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	169 207	152 876
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	538 889	493 605
Boni / Mali	- 13 331	- 1517

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Exercice N-2					
Règlements	172 003	172 000	112 441		
Provisions	65 106	63 007	167 472		
Total des sinistres (S)	237 109	235 008	279 913		
Primes acquise (P)	333 971	334 133	342 985		
S/P	71,00 %	70,33 %	81,61 %		
Exercice N-1					
Règlements	176 565	181 487	186 724	96 616	
Provisions	57 958	54 696	91 982	133 885	
Total des sinistres (S)	234 523	236 183	278 706	230 501	
Primes acquise (P)	333 922	333 881	344 416	357 122	
S/P	70,23 %	70,74 %	80,92 %	64,54 %	
Exercice N					
Règlements	178 468	190 540	199 429	181 923	99 038
Provisions	58 504	47 847	78 868	47 838	150 493
Total des sinistres (S)	236 972	238 387	278 297	229 761	249 530
Primes acquise (P)	333 934	333 866	344 383	357 397	366 554
S/P	70,96 %	71,40 %	80,81 %	64,29 %	68,07 %

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)
	1	2	3	4	5	6	7
1a. Primes	157 680	19 418	67 019	91 233	158 253	74 913	35 271
1b. Variation des Primes non Acquis	1 337	- 26	544	363	907	518	367
Total 1	156 343	19 444	66 475	90 870	157 346	74 395	34 904
2a. Prestations et frais payés	153 349	13 418	43 254	61 064	104 319	41 957	20 865
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	14 190	1 677	36 244	2 594	38 838	- 2 363	12 329
2. Charges des prestations	117 539	15 095	79 498	63 658	143 157	39 594	33 194
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	38 804	4 349	- 13 023	27 212	14 189	34 801	1 710
5. Frais d'acquisition	27 871	2 992	11 958	16 354	28 312	13 392	6 271
6. Autres charges de gestion nette	3 552	377	1 474	2 118	3 593	1 701	773
B CHARGES D'ACQUISITION	31 423	3 369	13 432	18 472	31 905	15 093	7 044
7. Produits des placements	1 635	64	402	292	694	653	545
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	1 635	64	402	292	694	653	545
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	40 445	4 212	25 781	34 831	60 612	30 786	13 854
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	24 766	2 735	17 007	18 556	35 563	14 304	8 025
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	3 812	424	29 961	647	30 608	- 1 494	6 121
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	5 017	540	3 933	5 134	9 067	4 674	2 065
D SOLDE DE REASSURANCE	- 6 851	- 513	25 120	- 10 494	14 626	- 13 302	2 357
RESULTAT TECHNIQUE	2 165	531	- 933	- 1 462	- 2 396	7 059	- 2 432

HORS-COMPTÉ

14. Provisions pour PNA (Clôture)	13 641	189	9 585	10 897	20 481	10 513	3 627
15. Provisions pour PNA (ouverture)	12 304	215	9 041	10 534	19 574	9 996	3 260
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	90 281	7 757	384 507	19 865	404 371	57 269	61 494
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	76 183	6 057	348 976	17 141	366 117	59 629	49 173
18. Autres provisions techniques (Clôture)	94 872	1 481	71 475	1 337	72 811	1 022	1 033
19. Autres provisions techniques (ouverture)	94 780	1 503	70 761	1 467	72 227	1 025	1 025

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)

	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)
	8	9	10	11	12	13	14
1a. Primes	54 188	164 372	13 994	1 740	12 229	13 033	958
1b. Variation des Primes non Acquisées	52	937	97	- 5	99	158	2
Total 1	54 136	163 435	13 897	1 745	12 130	12 875	956
2a. Prestations et frais payés	49 287	112 108	5 996	383	4 124	5 698	540
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	3 564	13 530	- 8 430	- 331	923	- 484	- 154
2. Charges des prestations	52 851	125 638	- 2 434	52	5 047	5 214	386
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 285	37 797	16 331	1 693	7 083	7 661	570
5. Frais d'acquisition	9 608	29 270	2 498	242	2 180	2 316	66
6. Autres charges de gestion nette	1 245	3 719	318	30	270	302	9
B CHARGES D'ACQUISITION	10 853	32 989	2 816	272	2 450	2 618	75
7. Produits des placements	314	1 512	89	23	50	- 3	1
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	314	1 512	89	23	50	- 3	1
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	30 848	75 489	9 787	709	4 690	10 081	594
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	27 883	50 212	4 492	127	1 307	5 396	340
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	2 082	6 709	- 8 172	- 109	292	- 464	- 105
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	5 433	12 172	642	120	776	1 288	116
D SOLDE DE REASSURANCE	4 550	- 6 396	- 12 825	- 571	- 2 315	- 3 861	- 243
RESULTAT TECHNIQUE	- 4 704	- 76	779	873	2 368	1 179	253

HORS-COMPTÉ

14. Provisions pour PNA (Clôture)	749	14 889	1 466	244	1 551	1 944	12
15. Provisions pour PNA (ouverture)	697	13 952	1 368	249	1 452	1 786	10
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	34 583	153 345	34 860	1 936	3 687	1 566	31
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	32 339	141 141	44 686	2 266	2 742	2 050	184
18. Autres provisions techniques (Clôture)	5 047	7 102	1 406		42		
19. Autres provisions techniques (ouverture)	3 727	5 777	10		63		

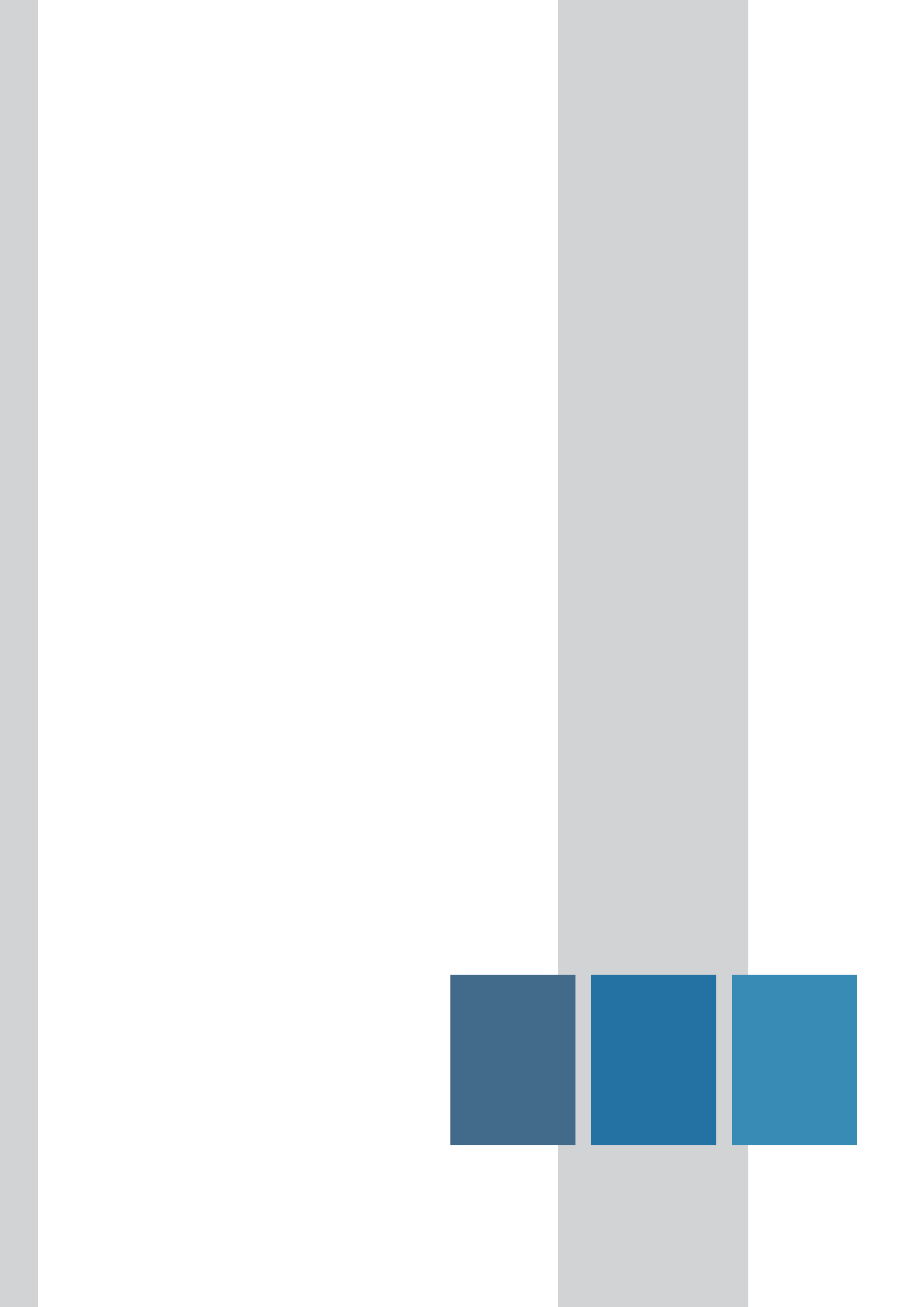
2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

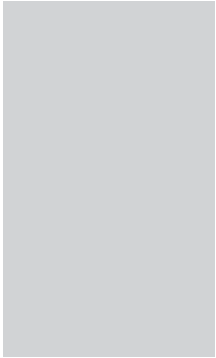
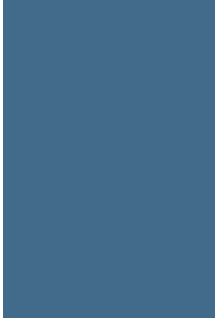
Résultat technique par catégorie (suite)

	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Cautions (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)	Total
	15	16	17	18	19	20	21
1a. Primes	1 060	487	2 896			10 286	556 404
1b. Variation des Primes non Acquises	2					32	3 540
Total 1	1 058	487	2 896			10 254	552 864
2a. Prestations et frais payés	106	320	1 944			7 690	359 997
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	5	559	532			2 263	63 120
2. Charges des prestations	111	879	2 476			9 953	423 117
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	947	- 392	420			301	129 747
5. Frais d'acquisition	190	83	517			744	97 283
6. Autres charges de gestion nette	24	10	66			744	13 014
B CHARGES D'ACQUISITION	214	93	583			1 488	110 297
7. Produits des placements	1	39	206			483	4 793
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	1	39	206			483	4 793
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	408	157	936				208 121
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	33	83	559				125 614
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1	167	176				33 339
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	80	27	160				30 005
D SOLDE DE REASSURANCE	- 294	120	- 41				- 19 163
RESULTAT TECHNIQUE	440	- 326	2			- 704	5 080

HORS-COMPTES

14. Provisions pour PNA (Clôture)	43					137	54 597
15. Provisions pour PNA (ouverture)	41					105	51 056
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	102	3 837	19 797			32 912	754 481
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	96	3 277	19 264			30 700	694 766
18. Autres provisions techniques (Clôture)						557	178 271
19. Autres provisions techniques (ouverture)						506	174 866





Rapports du Commissaire aux comptes

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupama Centre Atlantique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat

des opérations de l'exercice écoulé ainsi

que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014..

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions

des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles :

Risque identifié	Notre réponse
Placements financiers – Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles	
Comme indiqué en note 2.1 de l'annexe, le 7 juin 2018, Groupama SA a finalisé sa transformation d'organe central du groupe en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole de compétence nationale, qui est une forme particulière de société d'assurance mutuelles (SAM). A l'issue de cette opération, les caisses régionales sont devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. Au 31 décembre 2020, et suite à l'opération de transformation, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 417,8 M€ soit 24,7% du total de l'actif. Comme indiqué en note 2.1 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par cette dernière, sur une valorisation de son activité de réassurance et sur la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées. Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à : • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : o Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; o Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macroéconomiques pouvant impacter ces prévisions ; o Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; o Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; o Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire. o Enfin, nous avons vérifié que la note 2.1 de l'annexe donnait une information appropriée.

Provisions pour sinistres non vie :

Risque identifié	Notre réponse
Provisions techniques – Provisions pour sinistres non vie	
Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 754,5 M€, représentent un des postes les plus importants du passif. Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives. L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 4 de la partie « Opérations techniques » de l'annexe. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues. Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants : • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions, • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions, • Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité, • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions, • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement), • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions..

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes

légaux et réglementaires..

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce

appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE par votre assemblée générale du 3 octobre 1990.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 29^{ième} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son

rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points

clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées..

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2021

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine Priollaud

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaire aux comptes de Groupama Centre Atlantique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R322-57 du code des assurances, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité avec Groupama Assurances Mutuelles

Administrateur concerné : Monsieur Walter Guintard

Nature et objet :

Il s'agit d'une convention conclue entre Groupama Assurances Mutuelle et les caisses régionales concernant le dispositif de sécurité et de solidarité existant entre elles.

Cette convention a pour objet de :

- préciser le dispositif d'émission des instructions utiles à la réalisation des missions de l'organe central,
- de fixer les modalités générales du dispositif d'audit des opérations des Caisses régionales,
- de convenir d'un dispositif de solidarité financière au bénéfice des Caisses régionales et de leur organe central et de ses modalités de mise en oeuvre,
- et de définir la procédure de nomination et de révocation des Directeurs Généraux des Caisses régionales, ainsi que la procédure de révocation collective des membres du conseil d'administration d'une Caisse Régionale.

Cette convention reprend les termes et conditions des conventions portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité signées précédemment en 2015 et 2018.

La principale modification apportée concerne les conditions de déclenchement de la solidarité : la convention de 2020 précise en effet que les taux de couverture du capital de solvabilité requis et le taux de couverture du minimum de capital requis mentionnés dans les sections 3.1 et 3.2 s'entendent hors mesure transitoire sur les provisions techniques de GGvie et calculés au trimestre.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 22 septembre 2020, et n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2020.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2021

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine Priollaude



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse à des conditions préférentielles par ses administrateurs et dirigeants salariés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoint, ascendants et descendants.

Le Président de votre Conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en oeuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les salariés élus en qualité d'administrateurs par le personnel salarié en application de l'article L.322- 26-2 du code des assurances et le Directeur général bénéficient, au même titre que d'autres salariés en activité, d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale (c'est-à-dire le salarié, son conjoint, et ses enfants à charge) à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs, dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Fait à Bordeaux, le 26 mars 2020

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine Priollaude



Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de Groupama Centre Atlantique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 21 avril 2020, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% du montant total des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

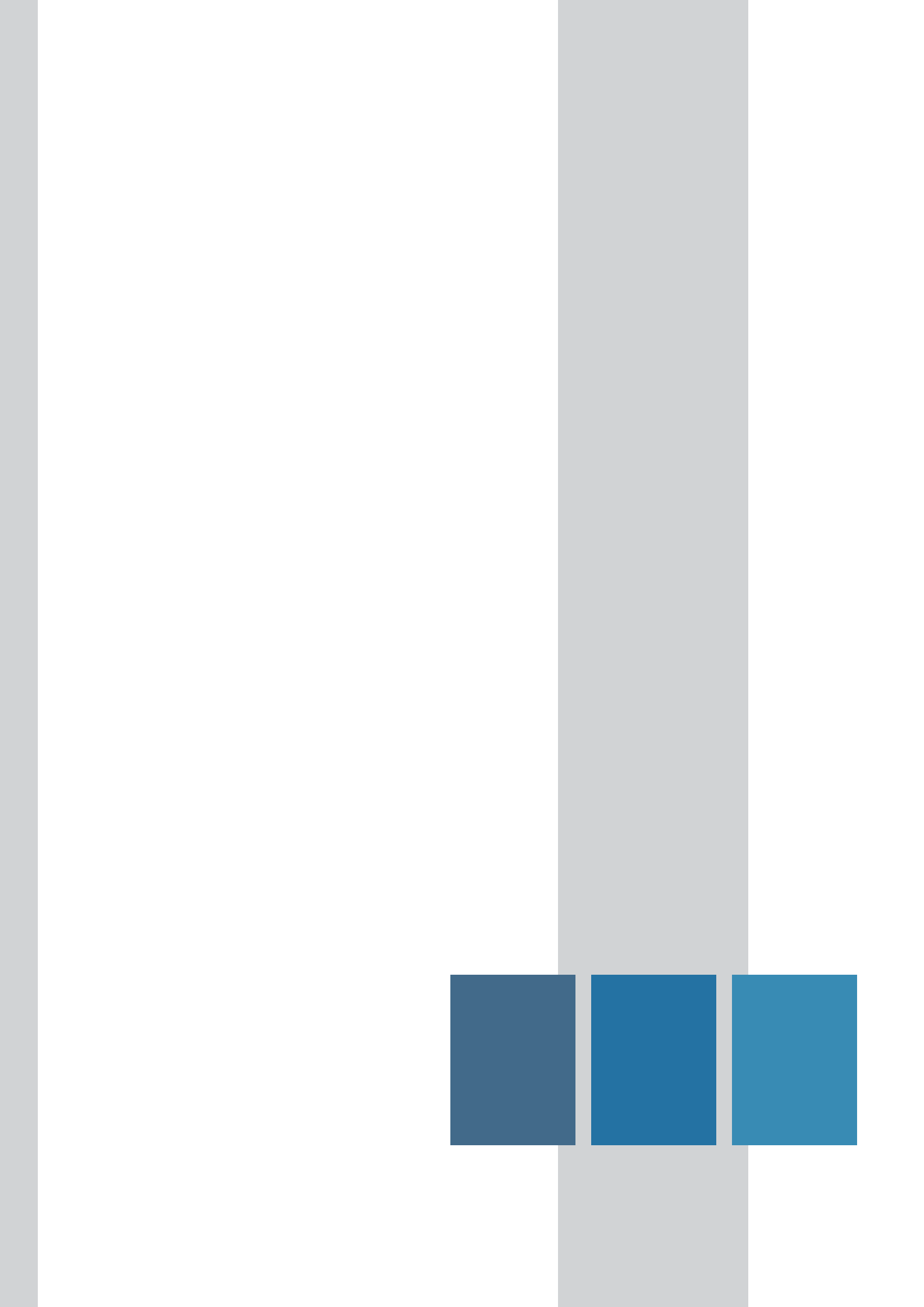
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

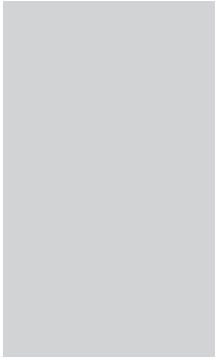
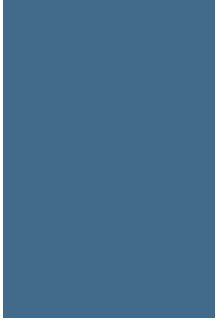
Fait à Bordeaux, le 26 mars 2020

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine Priollaud





Résolutions de l'Assemblée générale

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2020, qui s'élève à 8 575 772,27 euros, de la façon suivante :

- Affectation aux réserves statutaires :
 - 857 577,23 euros à la réserve complémentaire,
 - 428 788,61 euros à la réserve pour éventualité diverses,
- Autres affectations :
 - 1 210 952,69 euros à la rémunération des Certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2 %,
 - Le solde, soit 6 078 453,74 euros étant reporté en à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de Certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale approuve la modification de la convention portant dispositifs de solidarité et de sécurité et notamment portant sur les conditions de déclenchement de la solidarité et prend acte que les anciennes conventions passées antérieurement continuent à produire leurs effets.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, atteint par l'obligation de rotation, le cabinet MAZARS, dont le siège social est situé Tours

Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, identifiée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

La société MAZARS a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle pour une période de six ans, le mandat des administrateurs désignés par le tirage de la série sortante, à savoir :

Charente Maritime : Florence MASSIAS, Présidente de la Caisse Locale de Matha (17)

Haute vienne : Pascal COMBECAU, Président de la Caisse Locale de Magnac Laval (87)

Vienne : Stéphane COOLS, Président de la Caisse Locale de Neuville de poitou – Mirebeau (86)

Charente : Didier DESTRAIT, Président de la Caisse Locale de La Rochefoucault (16)

Deux-Sèvres : Karine TOURAINE, Présidente de la Caisse Locale de Moncoutant (79)

Dordogne : Pascal DELTEIL, Président de la Caisse Locale du Grand Bergeracois (24)

Indre : Isabelle DUVERGNE, Présidente de la Caisse Locale de Payde de Chateauroux (36)

Lot et Garonne : Caroline AMBIT, Présidente de la Caisse Locale de Colayrac Port Sainte Marie (47)

Vendée : Florence PINEAU, Présidente de la Caisse Locale de Saint Gilles Croix de vie (85)

Sixième résolution

Résolution autorisant l'émission de certificats mutualistes

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise l'émission d'un montant de 5 000 000 € de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes détenus en propre par la Caisse régionale par suite de rachats de certificats émis dans le cadre des émissions antérieurement autorisées par l'Assemblée générale seront placés auprès des personnes susvisées prioritairement à l'émission des certificats objet de la présente autorisation.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats mutualistes dans un délai maximum de treize mois à compter de la date de la présente Assemblée générale. Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions. Elle pourra être clôturée avant l'expiration de ce délai et limitée au montant souscrit à la date de la clôture par décision du Conseil d'administration.

Les certificats mutualistes émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de la Caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'Assemblée générale qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, décider de clôturer l'émission par anticipation et en limiter le montant à celui souscrit à la date de la clôture, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou, le cas échéant, de tout autre organisme.

Septième résolution

Résolution étendant le programme de rachats 2021 autorisé par l'Assemblée générale du 21 avril 2020 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de la nouvelle émission de 5 000 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021.

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à étendre le programme de rachats 2021 décidé par l'Assemblée générale du 21 avril 2020 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de l'émission de 5 000 000 euros autorisée par la présente Assemblée générale.

Elle arrête, en conséquence, les nouveaux termes du programme de rachats 2021 comme suit :

Le Conseil d'administration est autorisé à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016,
- l'émission de 15,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018,
- l'émission de 22,8 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 26 avril 2019,
- l'émission de 6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2020,
- l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021.

ceci en application du programme de rachats de l'année 2021 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2021 :

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2021 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2020 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2021 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2021 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2021 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2021, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2021 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 361 % après souscription des certificats mutualistes, contre 337 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2021, pour les rachats au titre de l'année 2021.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats

mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2021 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2021 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2021 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2021.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2021 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2021, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2021 comme suit :

- au 30 juin 2021 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2021 ; et
- au 31 décembre 2021 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2022.

Huitième résolution

Résolution d'autorisation du programme annuel de rachats 2022

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016,
- l'émission de 15,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018,
- l'émission de 22,8 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 26 avril 2019,
- l'émission de 6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2020,
- l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021.

ceci en application du programme de rachats de l'année 2022 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2022

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2022 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2022 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2022 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2022, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2022 sera de -3 points, étant précisé que ce taux est estimé à 370 % après souscription des certificats mutualistes, contre 346 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2022, pour les rachats au titre de l'année 2022.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2022 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2022 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2022.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2022 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2022, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2022 comme suit :

- au 30 juin 2022 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2022 ; et
- au 31 décembre 2022 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2023.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'accomplir toutes les formalités légales.



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE

